

Conseil Municipal

► SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 8 octobre 2022.

Étaient présents : M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelynne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Alixia BEAUTÉ, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, Mme Myriam CHIAPPA KIGER (jusqu'à la question n°8), M. Alain PONCET, Mme Sidonie MARCHAL, Conseillers Municipaux

Étaient excusés : Mme Ghénia BENSAOU avec pouvoir à Mme Léopoldine ROUDET
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Annie VITALI
M. Olivier GOUSSET avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Marie-Rose GALMES avec pouvoir à Mme Evelynne PERRIOT
M. Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON (à partir de la question n°9)
Mme Catherine CONAT
M. Gilles BORNOT

Était absente : Mme Hélène MAITRE-HENRIET

Secrétaire de séance : Mme Alixia BEAUTÉ

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Marie-Laurence BART – M. Laurent LAMAURIÉ – Mme Marie-Pierre CALONNE - Mme Cécile FERRARI - Mme Laëtitia LOCKERT – M. David HERMET – Mme Ilhame AOUAD - Mme Véronique MARIZIER – M. Jean-Christophe PEQUIGNOT – M. Quentin WAWER – M. Mokhtar AGOUNE - Mme Sylvie GRAU

Madame le Maire

Bonsoir à tous. Le Conseil Municipal est ouvert. Ont donné procuration : Olivier GOUSSET à moi-même, Priscilla BORGERHOFF à Alexandre GAUTHIER, Marie-Rose GALMES à Evelyne PERRIOT, Sophie GUILLAUME à Christophe FROPPIER, Bernard LACHAMBRE à Eric LANÇON en attendant son arrivée – ah, le voilà-, je viens d'avoir Ghénia BENSAOU qui est malade, elle est au fond du lit, elle ne peut pas parler donc elle donne procuration à Léopoldine ROUDET. On attend Annie VITALI qui est prise dans les embouteillages -ah, elle est là, je ne l'avais pas vue-. Annie VITALI a la procuration de Anne POCHOUNY. Catherine CONAT et Gilles BORNOT sont excusés.

Nous allons approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2022 et du 4 juillet 2022. Y-a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu dans cette salle le 19 décembre 2022. Vous le noterez.

Nous allons commencer notre Conseil Municipal par l'information traditionnelle de notre médiateur municipal Francis BOUCLET qui va nous donner son rapport d'activité sur l'année 2021. Nous vous écoutons Monsieur BOUCLET.

Monsieur Francis BOUCLET

Merci Madame le Maire.

Un rapport d'activité qui est un petit peu plus faible que les années précédentes. Quand je dis « les années précédentes », c'est avant le Covid. Mais 2021, nous sommes encore dans la partie, où les gens se remettent tout doucement. Moi-même, j'ai été un peu absent, pas parce que j'ai eu le Covid, mais parce qu'il y a eu quelques interruptions au niveau de la santé de mon épouse.

Un rapport d'activité dont vous avez eu le préambule. Je ne vais pas vous le relire, je ne vais pas non plus vous relire les statistiques, ce sont des chiffres. Je pense que vous savez ce qu'il en est. Je vais vous dire quand même que je fonctionne trois fois par semaine : le lundi après-midi, le mercredi après-midi et le vendredi après-midi de 14h à 17h. Cela peut être 13h30, et si quelqu'un vient à 17h, on peut continuer. Le CCAS ferme à 17h, mais je connais les issues de secours. Je répète toujours cela parce que bien souvent, les gens qui téléphonent ou viennent me voir se figurent que c'est sans rendez-vous, parce qu'il y a des rendez-vous autant que possible, je n'ai pas envie de me retrouver avec deux ou trois personnes en même temps, c'est un peu gênant pour eux.

La durée moyenne d'une vacation est de 3 heures, la durée moyenne d'un entretien est de 45 minutes, avec des situations qui sont classées comme vous avez vu et des situations qui sont en cours, il y en a une sur trois qui est en cours. Cela veut dire qu'il n'y a pas de réponse de la part des personnes auxquelles je demande des explications ou il y a des réponses qui disent : « On verra plus tard ». Mais une sur trois n'a pas la gentillesse de m'envoyer un petit mot pour me dire : « Cela ne va pas », ou « Cela va » donc cela c'est le problème.

Sur les situations examinées : 61 % des situations sont des conflits de voisinage, cela augmente tous les ans. Déjà, l'année dernière, Éric avait posé la question sur l'augmentation importante des conflits de voisinage et c'est vrai qu'il y en a de plus en plus. Des conflits de voisinage qui ne sont pas des conflits de locataires à locataires où on se tape dessus, c'est plus subtil. Ce sont des conflits du genre de maisons qui sont en mitoyenneté, la borne a été déplacée. On ne sait pas si elle a été déplacée, mais certains sont persuadés qu'elle l'a été. Ou alors, c'est « J'ai écrit, mais ils me répondent que j'ai mal écrit, ou que j'ai écrit quelque chose qui n'est pas correct » donc il faut reprendre la lettre, reprendre les choses. Tout cela, ce sont des petits conflits qui pourrissent la vie quelques fois, mais ce sont des conflits importants.

Ensuite, vous avez les litiges avec les administrations. Dans les administrations, je comprends tout y compris les banques parce que maintenant, on commence à avoir des conflits avec les banques un peu plus importants. Cela tient bien sûr, au niveau des taux d'intérêt, et aussi du manque, de la part des banques de vouloir délivrer des prêts. Les gens se figurent que le médiateur va pouvoir faire ce qu'il faut pour délivrer un prêt. Si c'était le cas, je vous le dirais, vous pourriez venir vers moi.

Voilà pour le rapport d'activité et vous avez les commentaires à la fin, je ne vais pas vous les relire. Vous verrez ce qu'il en est, vous aurez certainement des questions à poser.

Et ensuite, viennent les statistiques que vous avez sur une page avec un tableau avec les différents litiges qu'il peut y avoir, sans les détails, bien entendu, je ne peux pas vous détailler tout cela. Par contre, si Madame le Maire veut le détail de mes conflits à résoudre, je pourrai lui fournir la totalité des exposés de situation. Il y en a à peu près huit ou dix pages.

Vous avez l'explication de certains conflits, ce qu'il en est et vous avez aussi des situations qui sont parfois très rares, où parfois, on vient me déranger, même le dimanche, cela arrive, le dimanche après-midi quand on est en train de faire la sieste... pour me demander quelque chose, cela arrive. Et il n'y a pas que moi qui suis dérangé personnellement. Je pense que Madame le Maire est dérangée de la même manière... par la même personne d'ailleurs. Madame le Maire dit : « Il faut voir Monsieur BOUCLET » et moi, je dis : « Vous avez vu Madame le Maire pourquoi ? ».

Madame le Maire

Je ne dis pas d'y aller le dimanche quand même !

Monsieur Francis BOUCLET

Non, j'espère que non. Donc vous pourrez prendre connaissance de tous ces documents, de ces quatre pages et je vais juste vous ajouter un petit commentaire, comme d'habitude, qui n'est pas très long. Le rôle du médiateur est de s'inscrire en trait d'union entre les parties, non seulement pour établir le dialogue, mais également pour responsabiliser les acteurs et permettre à chacun, en se réappropriant la solution, de retrouver la confiance en l'autre. Cela, serait l'idéal. C'est ce que l'on espère toujours. N'importe quel médiateur espérera cela. Au-delà de la dignité qu'il se doit de restaurer et de l'espoir qu'il réinsuffle, le médiateur redonne ainsi du sens au vivre-ensemble, par une approche plus solidaire et apaisée de la société. Renouer les fils du dialogue qui étaient rompus depuis un certain temps, c'est là qu'est la mission du médiateur. Une fois ce dialogue rétabli, il sera alors temps d'aborder les questions de fond. La règle d'or sera alors de chercher ensemble, quel est l'objet du conflit : est-ce le bruit ? Est-ce les enfants ? Est-ce les animaux ? La rumeur ? Une parole ou un comportement agressif, une attitude qui n'a pas plu, une reconnaissance de dette ou facture non réglée, un problème avec une entreprise... ? Ainsi, chacun pourra enfin se focaliser sur l'objet du conflit et en parler un peu plus sereinement, jusqu'à trouver une solution qui convienne à tous et de déboucher sur les conditions d'une issue, gagnant/gagnant. Parfois, malheureusement, c'est perdant/perdant. Cela arrive.

Assurer une médiation entre deux personnes, ou entre une personne et une société, c'est d'abord faciliter la compréhension des motivations de l'un quand il s'agit de la façon qui ne convient pas à l'autre et prendre en compte la différence de l'autre sans en faire une image d'ennemi. Installer un cadre de sécurité et de confiance pour chacun. Je pense que c'est le début d'une médiation réussie. Défendre les plus faibles et promouvoir le respect mutuel, restaurer la confiance et redonner du sens et de la personnalité à chacun, c'est la mission qui m'a été confiée et qui, je l'espère, sera remplie sereinement.

Voilà ce que j'avais à vous dire en plus de ce petit rapport. Ce complément pour dire que ce n'est pas toujours facile, mais on s'y fait.

Madame le Maire

Merci Monsieur BOUCLET, pour votre persévérance dans cette tâche qui, comme vous l'avez dit, n'est pas toujours facile. Cela fait combien d'années maintenant ?

Monsieur Francis BOUCLET

12 ans.

Madame le Maire

12 ans que vous êtes médiateur municipal et vous allez encore rester 12 ans !

Monsieur Francis BOUCLET

Si c'est cela, oui, on boira l'apéritif ensemble dans 12 ans !

Madame le Maire

D'accord, avec plaisir ! Je dis qu'il faut être persévérant et patient, parce que les situations évidemment, qui vous sont demandées pour les arranger sont souvent très difficiles, parfois, il est impossible de les arranger parce que les gens qui viennent vous voir ont déjà utilisé tous les services, toutes les rencontres et voilà. Néanmoins, je trouve que c'est bien que nous ayons un médiateur municipal qui permet, au nom de la Mairie, de recevoir nos habitants pour tenter de résoudre les problèmes qui sont les leurs.

61 % de conflits de voisinage, cela veut dire que les gens ne se supportent plus aujourd'hui, et ne respectent peut-être pas bien la manière de vivre quand on est ensemble soit dans un collectif, soit quand on a un jardin mitoyen, des animaux, des enfants... C'est quand même la grande majorité de ce qu'il vous est demandé de traiter.

Merci Monsieur BOUCLET. Vous avez eu, d'autre part, une année très compliquée avec la disparition de votre épouse, et ensuite quelques problèmes de santé sûrement consécutifs à ce choc de la perte d'un être cher et en tout cas, merci, pour votre investissement, pour les Montbéliardais.

Monsieur Francis BOUCLET

Merci.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Nous voulons, évidemment, remercier Francis BOUCLET, pour son travail de longue haleine, son travail indispensable, irremplaçable comme tu -je me permets de te tutoyer- l'as dit.

Par contre, il y a trois chiffres qui peuvent nous interpeller. Le premier, c'est que $\frac{1}{3}$ des problèmes sont des habitants de PMA et $\frac{2}{3}$ de la Ville. Donc, cela peut aussi, je pense à Madame le Maire, puisqu'on est à l'Agglomération, de savoir que pour $\frac{1}{3}$, le médiateur de la Ville travaille pour l'Agglomération. Le deuxième chiffre, c'est qu'il y a de plus en plus de femmes qui viennent vous voir, Monsieur BOUCLET, c'est $\frac{2}{3}$ pour $\frac{1}{3}$ d'hommes. La proportion monte de plus en plus. Le troisième point, vous l'avez signalé au départ, il y a de plus en plus de conflits de voisinage, on est à 61 %, l'année dernière, on était à 57 %, avant, on était encore moins, ça monte, ça monte... je pense qu'il y a évidemment des cas particuliers. Je ne pense pas qu'il faille oublier que lorsque l'on va voir un médiateur, on fait déjà la démarche d'aller voir, donc faire cette démarche c'est dire que l'on a besoin de quelque chose, au moins de parler. Et je pense que Monsieur BOUCLET effectue aussi un travail de psychologue de proximité quand il écoute. Si, je le pense. Sauf sa modestie, il y a beaucoup plus de cas traités qu'en 2020. Vous avez passé beaucoup plus d'heures qu'en 2020 aussi. Donc, c'est tout à votre honneur. Je reviens sur les rapports de voisinage. On ne va pas annuler toutes ces difficultés de voisinage, elles existent partout, mais il y a des moments où dans l'année, je vais prendre le cas de ma rue, on essaye de maintenir un repas des voisins, pour discuter entre nous et on voit arriver chaque année, des personnes qui viennent parce qu'elles ont envie de discuter tout simplement. Et comme vous l'avez bien souligné, la discussion, l'échange, c'est votre travail principal, vraiment, on vous souhaite encore de durer douze ans, comme l'a dit Madame le Maire, mais de continuer votre travail au-delà des orientations politiques des uns ou des autres. Merci Francis.

Monsieur Francis BOUCLET

Merci.

Madame le Maire

Au nom de mes collègues élus et des Montbéliardais, Monsieur BOUCLET, soyez, encore une fois, remercié. Et on vous souhaite une bonne continuation.

Monsieur Francis BOUCLET

Merci Madame le Maire.

Madame le Maire

Cette fois-ci, nous allons aborder le premier point de l'ordre du jour qui est « Adhésion de la commune de Dampjoux à Pays de Montbéliard Agglomération ».

1. ADHESION DE LA COMMUNE DE DAMPJOUX A PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION

Madame le Maire expose :

Nous avons voté, à l'unanimité, cette délibération d'adhésion de Dampjoux à PMA en Conseil d'Agglomération à la fin du mois dernier. Mais nous devons la passer dans nos différents Conseils Municipaux dans un délai de trois mois.

Je vous rappelle qu'il y a quelques années, la commune de Dampjoux a confirmé, par deux délibérations, son souhait de quitter la Communauté de Communes de Maîche pour rejoindre la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard. Une étude d'impact sur ces différents changements a été réalisée par l'Agglomération et il ressort de cette étude que la demande de Dampjoux vient du fait qu'elle vit dans le bassin de vie du Pays de Montbéliard :

- sa situation géographique confère à la commune de Dampjoux, un caractère limitrophe avec plusieurs communes membres de PMA, comme Villars-sous-Dampjoux, Noirefontaine et Feule
- des relations de coopération et de mutualisation ont été développées depuis de nombreuses années avec ces communes, notamment :
 - un réseau d'eau potable géré avec la commune de Feule
 - l'assainissement qui était géré historiquement avec la commune de Villars-sous-Dampjoux et la commune de Noirefontaine
 - la gestion en commun avec ces deux autres communes des écoles, du périscolaire, de la salle des fêtes, de l'église, du cimetière
 - des actions en faveur d'associations et de différentes fêtes avec ces deux communes
- une sectorisation dans le domaine de l'Éducation Nationale
- des modes de déplacement et de transport notamment scolaire tournés essentiellement vers le Pays de Montbéliard
- un bassin d'emplois, des habitudes de consommation notamment commerciales majoritairement orientées vers Pont-de-Roide – Vermondans et plus largement PMA

Considérant ces motivations, le souhait de PMA et l'accord de la Communauté de Communes de Maîche de laisser partir Dampjoux, concrétisent cette volonté, il vous est proposé, ce soir, d'approuver l'adhésion de la commune de Dampjoux à PMA.

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Alexandre GAUTHIER momentanément absent -

Madame le Maire

Nous allons présenter, en question n°2, la question n°32 qui concerne l'extinction nocturne de l'éclairage public à Montbéliard. Plus globalement, notre stratégie municipale à propos des économies d'énergie.

On va vous présenter un PowerPoint, qui nous relate ce qui touche la transition et la sobriété énergétique.

Nous vivons dans un contexte inédit en matière d'énergie. Il y a la crise Covid et ses conséquences qui provoquent des tensions sur les différents marchés avec des produits indisponibles, ou qui mettent très longtemps à arriver, on voit d'ailleurs que les coûts des matériaux et des travaux augmentent. Il y a la guerre en Ukraine, qui renforce les tensions sur les marchés et qui provoque une perte de ressource énergétique liée aux sanctions contre la Russie. Et puis, il y a l'évolution de la réglementation avec l'adoption de nouvelles normes pour lutter contre le réchauffement climatique avec :

- l'isolation des bâtiments
- les flottes de véhicules
- l'origine des produits achetés
- la filière de recyclage qui va avec

Cela provoque des effets importants. Un effet inflationniste très marqué avec une prépondérance sur les produits énergétiques. On le voit bien sur le fioul, l'essence, l'électricité, le gaz et une facture d'énergie qui s'envole. Aujourd'hui, on estime que l'augmentation des dépenses en matière d'argent se chiffrerait à 2 M€ pour la Ville de Montbéliard en 2023, ce qui est une somme absolument énorme.

L'impact sur le gaz est de 16 400 MWh/an pour une somme de 1,5 M€ (+ 23 % en 2023). Nous avons la « chance », en 2023, d'avoir un contrat qui est encore négocié pour le gaz et qui permet d'avoir une hausse qui est relativement limitée, mais en 2024, tout cela changera.

Un impact, par contre, beaucoup plus important sur l'électricité avec 7 400 MWh/an et une dépense de plus de 1,4 M€ en 2022, soit selon les scénarios, entre 280 à 340 % de dépenses en plus.

Donc, évidemment, c'est un budget très important sur les fluides : l'eau, le gaz et l'électricité. Vous le voyez, en 2022 : 3,1 M€ et budget prévisionnel 2023 : 4,98 M€. Dans un contexte, en plus, de baisse des recettes fiscales et de baisse de la DGF, sauf si nous devons avoir une bonne nouvelle. J'ai entendu, il y a deux ou trois jours à la radio, que peut-être la DGF augmenterait pour certaines collectivités. Je ne suis pas sûre que l'on soit dedans.

Les mesures de sobriété, évidemment, sont absolument obligatoires. Il y a la mise en place, dès maintenant, dès l'automne 2022, d'un plan municipal d'économies d'énergie pour limiter la consommation d'énergie et limiter l'impact de nos activités sur l'environnement, donc, un double enjeu. Un enjeu de baisse de consommation et baisse de dépenses ou de hausses relatives et puis un impact sur l'environnement qui est tout à fait nécessaire à l'heure actuelle allant de mesures d'envergure aux bons gestes quotidiens de tout un chacun.

Les mesures de sobriété en ce qui concerne le gaz sont les suivantes :

- nous passerons à 14° dans les salles de sport, au lieu de 16°.
- tous les bâtiments municipaux seront chauffés à 19°, comme demandé par le Gouvernement.
- les écoles élémentaires qui étaient, jusqu'à présent, chauffées à 20°, passeront, elles aussi à 19°.
- les écoles maternelles seront chauffées à 20°, c'est-à-dire 1° de moins.
- la température de l'eau du grand bassin de la piscine sera baissée de 1° à 26° et de 1° à 27° pour le petit bassin.
- un gros travail sera fait sur la température des serres avec une transformation de l'implantation des plans et des graines qui permettra une baisse de température de 2° à 5° selon les serres.

Toutes ces réductions de consommation de gaz, vont provoquer une économie de 2 300 MWh, soit 140 000 € d'économies financières au prix actuel, soit, 14 % de dépense d'énergie gaz en moins.

En ce qui concerne l'électricité, vous savez que depuis 2015, nous avons créé des heures d'extinction nocturne que nous avons augmentées au fil des années et nous proposons d'aller plus loin, dès le 1^{er} novembre, avec :

- une extinction de l'éclairage public de 23h00 à 6h00 en semaine et de 1h00 du matin à 6h00 les vendredis et samedis soir, car ce sont les soirs où les gens sortent le plus.
- une extinction des façades des bâtiments à 22 heures, alors qu'aujourd'hui, selon les bâtiments, ils sont éteints à 23 heures ou 1 heure du matin.
- le renouvellement, bien sûr du réseau d'éclairage public en LED sur 6 000 lampadaires, nous en avons déjà changé 2 000 et nous allons continuer dans ce domaine.
- une extinction des Lumières de Noël une heure plutôt que l'extinction habituelle au mois de décembre.

Sachant que je le dis, je le redis et je le répète, les Lumières de Noël, les illuminations, qu'elles soient par l'entreprise italienne, ou qu'elles soient nos illuminations communales, ont une dépense énergétique faible. La raison en est la suivante : nous n'avons que des LED, il n'y a pas du tout de lampe à incandescence. Donc, cela éclaire énormément, mais la consommation est limitée. Pour montrer notre bonne volonté, nous allons diminuer d'une heure ces illuminations, mais cela ne va pas provoquer d'économies extraordinaires. Elles doivent être faites ailleurs ces économies.

Tout ce qui concerne l'éclairage public va représenter 700 MWh, soit, 286 000 € de dépenses en moins et à peu près 10 %.

Les mesures complémentaires proposées sont :

- la fermeture de certains bâtiments, comme le temple Saint-Georges dès la fin du colloque Cuvier.
- l'arrêt des séances des bébés nageurs, au moins cette saison.
- la rationalisation de l'occupation des équipements sportifs et des vestiaires attenants en lien avec les associations que nous allons rencontrer.
- l'abaissement du chauffage dans les crèches, comme dans les maternelles de 1^o.

D'autres mesures complémentaires :

- l'adaptation de la production du fleurissement estival pour rationaliser l'utilisation des serres. On pourrait imaginer en plus de diminuer la température de certaines serres, de fermer une serre, en serrant un peu toutes nos plantes et en changeant la variété des plantes.
- nous proposons également l'isolation de la banque d'accueil de l'espace Galilée au Près-la-Rose.
- l'abaissement de la température au théâtre qui devrait être à 19°, comme les autres bâtiments avec l'utilisation d'éclairages pour les spectacles moins énergivores.

Après, on se doute bien que toutes ces mesures vont dépendre de notre volonté et du geste de chacun d'entre nous. C'est-à-dire que cette opération est collective et que tous les gestes, le moindre petit geste de chacun d'entre nous, va participer à cet effort, qui est un effort collectif. Je vous les rappelle, cela peut vous paraître absolument évident, chez certaines personnes, cela n'est pas du tout évident. Par exemple :

- éteindre l'éclairage quand on quitte son bureau ou l'atelier, même temporairement et dès lors que la lumière naturelle du jour le permet.
- éteindre son ordinateur, ses écrans, ses imprimantes et copieurs, le soir, quand on quitte son bureau ou l'atelier. C'est valable pour les agents, les salariés et les élus, c'est valable pour tout le monde.
- on retire le chargeur de la prise en même temps que l'on débranche son portable, téléphone ou ordinateur, on ne le laisse pas branché du 1^{er} janvier au 31 décembre.

- on veille à ce que les vannes thermostatiques des différents chauffages soient, bien sûr, sur la position n°3, pour qu'il ne fasse pas plus chaud que prévu.
- bien sûr, on va s'habiller en conséquence, cela paraît évident de le dire, mais c'est mieux de le dire et de l'écrire. Parce que tout chauffage d'appoint est désormais interdit.
- on coupe le chauffage quand on aère les locaux.
- on privilégie les escaliers par rapport à l'ascenseur, c'est en plus excellent pour la santé et pour la musculation.
- on réduit sa vitesse au volant, on évite de tirer sur les rapports en adoptant une conduite souple et agréable, cela permet aux gens malades en voiture d'être moins malades.

Contradiction, malgré tout, dans ces propositions qui sont celles-là :

- aujourd'hui, dans un certain nombre de bâtiments et dans des écoles, quand on se lave les mains, on s'essuie les mains avec du papier, pour des raisons de pratique et d'hygiène. Sauf que le papier coûte très, très cher. Alors, on propose un sèche-mains électrique. Sauf que le sèche-mains électrique consomme énormément. Que faut-il faire ?
- on demande d'aérer les locaux, mais quand on aère les locaux, bien sûr, cela tire sur le chauffage. Donc, où vont les économies de chauffage ?
- et puis, le chauffage, à 19° est une volonté tout à fait louable, mais quand nous avons et nous avons à Montbéliard avec tous nos bâtiments historiques, des bâtiments extrêmement mal isolés, on ne voit pas très bien comment les isoler de manière performante, on va se heurter à ces problématiques-là. Néanmoins, il faut faire des efforts, nous devons, chacun d'entre nous, les faire et puis ça ira dans le bon sens.

Ce sont des mesures pour aujourd'hui, pour demain, ce sont des mesures du court terme qui doivent s'inscrire dans la durée. Maintenant, il y a bien sûr des mesures beaucoup plus durables sur lesquelles nous réfléchissons déjà depuis un moment et qui devront trouver place chez nous. Je pense notamment, à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur certains fonciers qui nous appartiennent et qui peuvent recevoir ces panneaux photovoltaïques ou sur certains bâtiments de la Ville.

Nous avons également un projet de centrale hydroélectrique sur la Ville de Montbéliard sur l'Allan. Un projet privé au niveau du barrage des Breviers et un projet public qui est le nôtre sur le barrage des Neufs Moulins au Neufs Moulins. Et je souhaite vraiment que ces projets voient le jour dans le mandat actuel.

Le projet des Breviers pourrait fournir de l'électricité hors chauffage pour 700 ménages à Montbéliard et le barrage des Neufs Moulins pour 350 ménages. C'est-à-dire que les deux barrages proposeraient de l'électricité pour 1 000 foyers à Montbéliard, ce qui n'est pas négligeable.

Et puis bien sûr, la mise en place de bornes de rechargement pour des véhicules électriques. Mais là aussi, c'est une contradiction, parce que si on a des bornes, il y a de la consommation électrique, donc on augmente la consommation. Mais si on n'a plus d'essence, il va bien falloir trouver un moyen de se déplacer.

Donc, voilà, nous souhaitons être vertueux et je demande, bien sûr, à chacun d'entre nous, nous avons commencé, à travailler et à respecter tout ce que nous demandons à tout le monde. Chaque geste compte, c'est le mot de la fin.

Merci beaucoup. Maintenant la délibération n°2 qui est donc, la 32, je le répète, vous parle de manière beaucoup plus précise de l'extinction nocturne de l'éclairage public.

2. EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire expose :

Je vous rappelle qu'en 2015, la Ville a commencé à diminuer, de manière sectorisée, l'éclairage public une partie de la nuit. Après une expérimentation en 2015, le bilan n'a pas fait apparaître d'inconvénient majeur pour les habitants. Et cela a permis de passer à une phase beaucoup plus

importante d'extinction, avec des ajustements qui prenaient en compte, les remarques des habitants. Ce dispositif, retenu en 2015, repose sur un décalage de l'allumage et l'extinction de l'éclairage public, le matin et le soir, l'été principalement, et sur une extinction des lampadaires différenciée selon 4 secteurs identifiés.

À l'échelle d'une année, ces mesures ont permis d'économiser de l'énergie : 480 000 kWh et de réaliser, en conséquence, des gains financiers de 55 000 €/an, en 2016 pour arriver à un peu plus de 66 000 € en 2022.

Ce dispositif avait été présenté à l'État, à l'époque, qui n'avait pas fait de remarque particulière.

En 2015, il y avait 6 000 communes en France qui proposait une extinction nocturne. Aujourd'hui, il y a 10 000 communes en France qui le propose. On voit d'ailleurs, sur PMA qu'il y a un nombre croissant de communes qui ont choisi de s'orienter de cette manière.

Afin d'augmenter l'extinction nocturne et de diminuer notre consommation. Il y aura toujours quatre secteurs :

- le secteur 1 qui concerne : le cimetière, Pajol, le Près-la-Rose, et l'échangeur A36 avec une extinction de 21h à 6 h
- le secteur 2 qui concerne : le boulevard du 21^e Chasseur, la rue du Chamontet, la route d'Héricourt, le Pied des Gouttes, Bethoncourt, la Promenade de l'Allan, la nouvelle voie reliant l'échangeur A36
- le secteur 3 avec l'espace Victor Hugo
- le secteur 4 avec le reste de la Ville à l'exception des zones où il y a des caméras.

Du dimanche soir au vendredi matin, l'extinction se fera de 23h à 6h et le vendredi soir et le samedi soir de 1h à 6h.

Un décalage est programmé pour les collèges, lycées et Acropole avec un allumage 5 minutes plus tôt d'octobre à mi-mars, 10 minutes plus tôt de mars à fin septembre avec une extinction de -10 minutes de mi-mars à fin septembre.

Vous avez les différentes répartitions en économies de kWh qui vous sont proposées et ce soir, il vous est donc proposé d'adopter ce nouveau dispositif qui sera opérationnel à partir du 1^{er} novembre, c'est-à-dire, quelques jours après le changement d'horaire.

Y-a-t-il des remarques ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

On va peut-être s'arrêter sur votre introduction un plan de mi-mandat sur les orientations écologiques. Dans le contexte, c'était votre première diapositive, n'oublions pas que l'on est dans une ancienne politique et que la privatisation partielle d'EDF en 2005, qui faisait vendre, entre autres, l'électricité à des fournisseurs moins chers qu'elle ne la produisait, a fait qu'aujourd'hui, on se retrouve dans des conséquences qui sont dramatiques pour la France, qui fait qu'avec toutes les centrales nucléaires que nous avons qui ne sont pas maintenues en fait. On est en train de prendre des mesures, on ne peut être que d'accord, avec ces mesures ponctuelles, on l'espère, qui fait que c'est la conséquence logique de cette privatisation, de l'indexation du prix de l'électricité sur le gaz, ne l'oublions pas. En France, on produit beaucoup d'électricité, on serait autonome, si nous n'avions pas cette obligation européenne d'indexer l'électricité sur la centrale à gaz qui fournit l'énergie la plus chère, entre autres, je n'irais pas au-delà de la politique, mais n'oublions pas que ce que nous vivons actuellement, c'est une conséquence des politiques de privatisation sur l'énergie qui est un domaine vital. On est en train de s'en rendre compte.

Ensuite, vous avez listé un certain nombre de comportements, plutôt de bon sens, obligatoirement, des économies que toutes les collectivités vont faire. Nous vous rappelons également que nous avons commencé en 2010 ou 2011, un plan sur l'éclairage avec l'installation de LED, vous l'avez continué. Nous félicitons quand même les Montbéliardais, cela se passe plutôt bien. Si vous regardez ce qu'il se passe dans d'autres communes où certains Maires ont des difficultés, je crois qu'il faut remercier toute la population qui accepte facilement, je pense, ces mesures de restrictions de la lumière et d'autres

mesures qui arrivent, donc, saluons-les aussi. En plus, l'esquisse de plan écologique que vous mettez en avant, n'oublions pas, je pense qu'il faut être sur un certain nombre de piliers, il y a évidemment l'énergie, aux Neufs Moulins, on le mettait dans notre programme, on l'aurait débuté dès 2020, parce que c'est long de mettre en place un projet et là, on est, pour reprendre une mauvaise image, on est peut-être en train de danser sur le Titanic, c'est très, très, très urgent toutes ces mesures liées à l'énergie. N'oublions pas non plus les mesures liées à la mobilité, les mesures liées à tout ce qui a trait au climat, le froid, mais aussi le chaud, on en reparlera peut-être plus tard. N'oublions pas non plus l'alimentation. Un projet largement écologique ne peut pas se restreindre à des mesures, aussi intéressantes soient-elles, sur le coût de l'énergie. Et je pense qu'il faut absolument, vous l'avez un peu débuté, mais insuffisamment à notre sens, c'est remettre un point fort sur l'isolation thermique. C'est une mesure que de nombreuses communes ont déjà mise en œuvre et cela reste une mesure à notre portée, avec des choix politiques à faire pour non seulement restreindre notre empreinte écologique, mais essayer de moins consommer de l'énergie.

Ensuite, sur l'éclairage, évidemment, nous n'aurons aucun souci à voter pour. Qui oserait voter contre ?

Mais plus d'anticipation et plus de vitesse, parce que le temps change très, très vite et le réchauffement climatique, on est dans une période où je pense qu'il faut que l'on soit tous ensemble, agir tous ensemble, planifier plus rapidement et faire des choix financiers qui ne seront peut-être plus les mêmes qu'il y a deux ans.

Madame le Maire

Très bien. Alors, la privatisation d'EDF a effectivement pu provoquer cela, moi, je pense que c'est plutôt la très mauvaise gestion des centrales nucléaires qui sont les nôtres avec des dogmes à ce propos, qui ont fait qu'on a scié la branche sur laquelle ont été assis. Et maintenant on le regrette. Quand on privatise une société, en gardant toujours des parts, cela n'empêche pas de contrôler, il y a eu un défaut de contrôle en fait, et on en arrive aujourd'hui, à cette situation absolument catastrophique.

En ce qui concerne l'isolation thermique des bâtiments, on a quand même construit l'école Louis Souvet qui est le premier bâtiment communal à énergie positive. Nous avons complètement réhabilité le centre Lou Blazer que l'on va inaugurer prochainement, où tout a été complètement isolé, avec une enveloppe extérieure, en changeant la chaudière, les menuiseries... et évidemment, nous allons avoir cette même démarche, nous l'avons fait à l'école maternelle du Mont-Chevis aussi, on a travaillé sur le Jules Verne en changeant des huisseries et bien sûr, chaque fois que l'on réhabilite un bâtiment, et que l'on peut le faire, que l'on nous autorise à le faire, nous le ferons dans cette démarche-là, parce que la meilleure des économies est celle que l'on ne dépense pas.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'imagine que vous vous attendiez à ce que je prenne la parole !

Madame le Maire

Je me disais oui...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Alors, Madame le Maire, j'ai un grand plaisir de vous entendre...

Madame le Maire

Ah, je vous remercie !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Attendez parce qu'il y aura quelque chose après ! Depuis 2020, avant de 2014 à 2020, je n'étais pas Conseiller Municipal, mais je m'exprimais quand même et cela me fait plaisir de vous entendre dire des choses que j'ai dites depuis très longtemps, des choses que les écolos ont dites depuis très longtemps, et on a un peu prêché dans le désert. Le problème, c'est que l'on se rend bien compte que quand on veut faire la centrale des Neufs Moulins, vous dites que vous allez essayer de faire cela dans le mandat, c'est très bien, mais on se rend compte que tout ce qui touche l'isolation des bâtiments, l'énergie, la production d'énergie... ce sont des choses sur le temps long et c'est comme cela, notre ville, notre pays ne s'est pas construit en un jour, il s'est construit sur des siècles et on vit avec tout un tas de choses. D'où la nécessité d'anticiper. Et je pense que c'est vraiment le maître-mot qu'il faut vraiment garder aujourd'hui, parce que bien sûr, je suis d'accord avec toutes les propositions que vous avez faites, ce sont des propositions raisonnables, ce sont des propositions qui se font dans bien des endroits, on espère et on fera tout pour que cela soit accepté le mieux possible par nos concitoyens parce que l'on est raisonnable et que l'on pense que c'est vraiment important de les faire. Mais je crois que l'on a manqué d'anticipation avant, parce que je suis intervenu bien des fois sur ces questions-là. Ne revenons pas trop sur « avant », mais plutôt sur « après ». Il faut actuellement que l'on ait une politique qui soit très engagée. Dans certaines villes, il y a dix ans, ils ont dit, on va changer toutes les ampoules en LED pendant trois ans. Ils ont étalé cela sur trois ans. Bien sûr, les finances publiques ne pouvaient pas tout payer. Ils ont fait un emprunt, mais finalement, ils ont remboursé l'emprunt sur l'économie qu'ils faisaient en termes d'énergie. Il y a des endroits où, en fait, dans la rénovation d'un certain nombre d'une partie de notre patrimoine, ce qui est « renouvelable », qui sera le plus efficace... pourquoi ne pas envisager, justement, d'avoir un programme ambitieux ? On a des aides déjà qui peuvent être obtenues auprès de la Région... mais on a aussi des banques qui peuvent nous prêter de l'argent pour essayer d'anticiper. Parce que l'on a vu que l'énergie a augmenté depuis début 2021, mais c'est quelque chose que l'on ne maîtrisera pas. Donc, en fait, au niveau économique, il faut anticiper beaucoup pour ne pas gaspiller cet argent, ces centaines de milliers d'euros que l'on va dépenser en plus dans les années qui viennent en chauffage et en éclairage. Cela veut dire que quand les choses vont avancer, je pense que nos concitoyens de temps en temps feront peut-être un peu la grimace. Et je comprends parce que, des fois, on a un petit peu l'impression d'avoir une écologie punitive. Mais rappelez-vous, on m'a parfois reproché un peu de faire de l'écologie punitive, même vous aussi, je crois, j'oserais le penser ou m'en rappeler...

Madame le Maire

Moi ?

Monsieur Bernard LACHAMBRE

...non, pensez donc ! Mais cela ne fait rien. Mais simplement, je crois que je me serais fait traiter d'écologiste punitif si j'avais dit tout ce que vous avez dit tout à l'heure. Alors, pour que cela soit accepté, je pense qu'il est indispensable d'avoir une vision globale et de dire, on aura peut-être l'occasion d'en reparler sur d'autres sujets, mais dire : « On peut bien vivre à Montbéliard, en consommant moins d'énergie ». Et c'est ce que vous dites, là, et j'en suis complètement convaincu et il vaut mieux qu'on le fasse maintenant quand on a encore les moyens de le faire que quand on n'aura plus les moyens de le faire. Cela sera plus facile d'anticiper et en plus, on fera vraiment ce que l'on veut, comme anticipation. Alors, j'ai quelques exemples : la piétonnisation, parce que l'on parle d'énergie, mais vous l'avez dit, on aura de plus en plus de voitures électriques, mais les voitures électriques, cela va être de l'électricité que l'on va consommer. Mais que cela soit du pétrole, du gaz ou de l'électricité, de toute façon, c'est de l'énergie que l'on consomme. Donc, on a besoin d'un plan important de piétonnisation. Pourquoi ? Parce que quand on se dit : « Je vais venir à Montbéliard, c'est sympa, je peux aller prendre un verre autour du temple Saint-Martin, sur la Place Denfert... dans tout un tas d'endroits... », les gens vont venir faire leurs courses ici, plutôt que d'aller les faire en voiture dans un supermarché, que cela soit Cora, Leclerc ou Géant Casino. Mais je crois que tout cela participe d'un nouveau projet pour la Ville. Pour rendre les choses acceptables et, en même temps, économiser l'énergie, mais, en même temps aussi faire de la transition écologique, parce que l'on aura des gens qui diront que c'est bon pour la santé, vous nous en avez parlé, avec les escaliers, mais c'est bien aussi quand on fait ses courses. Donc, anticipons, dès maintenant, ce qu'il va y avoir. On voit sur un certain nombre de problèmes que l'on n'a pas anticipé suffisamment. Maintenant, il faut

vraiment le faire et c'est important. Les mesures que vous nous avez proposées sont des mesures ponctuelles, des mesures qui pourront s'étendre, qui sont indispensables, qui sont à faire et je ne fais qu'approuver l'ensemble de ces choses-là. Peut-être même qu'au niveau de l'éclairage public, on pourrait encore accentuer. Mais il y a déjà un effort, on accentue cet effort, peut-être que cela rentre justement dans la meilleure acceptabilité que d'y aller progressivement. Mais pour le reste, je crois que vous devez prendre en main, avec les habitants de Montbéliard, avec les élus, avec les associations... cette évolution. Que cela soit au niveau de l'utilisation des gymnases, que cela soit au niveau d'avoir des implantations, on va avoir bientôt le nouveau centre Simone Veil et en fait, cela va faire des mètres carrés de plus à chauffer. Bien sûr, il va y avoir un déménagement, mais cela n'empêche que l'on va avoir de plus en plus de mètres carrés sur l'utilisation des espaces. En ce moment, il y a un certain nombre d'espaces associatifs qui ont d'ailleurs, pour une bonne part, disparu sur la Petite-Hollande, mais il y a plein d'espaces qui existent. Les préaux d'école, on s'en sert pendant les élections. Mais pourquoi est-ce que ces préaux, on ne s'en servirait pas pour des réunions ? Ces préaux sont chauffés donc, cela permettrait de gagner, sans doute, avec une autre façon de faire. Mais à la fois, c'est permettre aux habitants de se réapproprier un certain nombre de lieux. Je citais cet exemple, il y en a d'autres que l'on pourrait citer ici. Vous savez, j'ai été prof pendant 37 ans, cela laisse des traces et je suis désolé, donc, je dirais : « En progrès, mais peut mieux faire et dommage de s'y être pris aussi tard ».

Madame le Maire

Bien merci. Je vois quand même que c'est encourageant !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Mais j'ai toujours été encourageant avec mes élèves. Il y en a qui sont ici. Monsieur MAILLARD, vous ai-je, un jour, découragé ? Il n'ose pas dire oui ! Non, il n'ose pas dire non !

Monsieur Gilles MAILLARD

Il nous faisait des cours de statistiques, il mélangeait ses crayons dans ses poches, je crois qu'il trichait un peu !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Vous vous rendez compte, je l'ai marqué ! Cela fait 40 ans... non, pas 40 ans mais...

Madame le Maire

Merci pour ces encouragements, Monsieur LACHAMBRE. On peut toujours mieux faire, c'est vrai. Je pense que l'on a effectivement un gros chantier, en matière d'isolation de nos bâtiments, à faire et nous commençons à travailler dessus, c'est de l'ordre du début de la réflexion, du début de l'étude, mais nous y travaillons, parce que l'on est obligé maintenant, d'y aller à marche forcée.

En ce qui concerne les bâtiments, vous le voyez bien, les immeubles des bailleurs sociaux, Idéha Habitat 25, Néolia ont détruit certains bâtiments qui n'étaient pas du tout « rénovables » parce que cela coûtait trop cher et on fait des travaux d'isolation importants sur d'autres bâtiments. Nous proposons également dans le cadre de « Action Cœur de Ville » avec l'ANAH et Rénovation Urbaine centre-ville, des aides financières qui viennent de l'ANAH, qui viennent de PMA, qui viennent de la Région et de la Ville, pour permettre justement, à ces bâtiments anciens d'être réhabilités en matière d'accessibilité, de confort apporté dans le logement, mais aussi, bien sûr en matière d'isolation. Ce sont des choses sur lesquelles on a réfléchi, on a travaillé, avec « Action Cœur de Ville », on a beaucoup travaillé pour ces bâtiments-là. Cela ne va pas assez vite pour nous, c'est vrai, mais on a quand même eu une période de Covid de deux ans où les choses étaient quand même considérablement freinées. Mais c'est un sujet sur lequel on est quand même à peu près d'accord sur pas mal de choses, en ce qui concerne l'environnement.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Il faut juste mettre la 6^{ème} vitesse.

Madame le Maire

Oui, d'accord. On va voir combien elle coûte la 6^{ème} vitesse et ce que l'on peut faire, comment on peut aller, on ne va pas non plus s'endetter... il faut quand même raison garder. Nous allons voter cette délibération sur l'extinction nocturne de l'éclairage public. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°3 « Action Cœur de Ville – Opération Programmée de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) – Versement de subvention ».

3. ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION PROGRAMMEE DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN (AOPH-RU) – VERSEMENT DE SUBVENTION

Madame le Maire expose :

Vous savez que nous versons des subventions pour les propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs, qui font des travaux justement d'isolation ou autres dans leur bâtiment. Il s'agit là d'aider un propriétaire qui a fait des travaux importants, au 65, rue Clemenceau. Je vous cite les travaux : isolation, réfection des sols, des murs, des plafonds, pose de radiateurs électriques, une fois que l'on a fait de l'isolation performante, on peut installer des radiateurs électriques, cela coûte moins cher qu'un autre chauffage, pose de VMC, changement de menuiseries et bien sûr en double vitrage. Les travaux s'élèvent à 36 600 € et la subvention qui pourrait être apportée à cette personne est de 3 000 €. Là, vous êtes obligés de voter pour, parce que cela va tout à fait dans le sens de ce dont nous venons de parler.

Y-a-t-il des oppositions ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Ce n'est pas pour une opposition. J'étais en rencontre avec un certain nombre de copropriétaires sur la Petite-Hollande et ce genre de choses que l'on fait ici, c'est très bien, je ne vais pas m'opposer, mais cela rentre dans les opérations « Cœur de Ville », mais la Petite-Hollande n'est pas en cœur de ville, et donc, je crois, qu'il y a une détresse de la part d'un certain nombre d'habitants, une fuite. Je le dis à tous les Conseils Municipaux, mais c'est de pire en pire. Et j'ai rencontré sept ou huit responsables de conseils syndicaux, je crois que vous en avez rencontrés aussi, et qui ont soulevé un certain nombre de problèmes. Ce sont des gens qui disent : « Mon appartement, je croyais que je pourrais le vendre 90 000 €, maintenant, je pourrais le vendre 40 000 €. ». 40 000 € pour un F3 ou F4, vous vous rendez compte un peu ? Et quand on leur dit qu'il va falloir faire des frais, qu'ils auront des aides... et ils disent : « En plus, il va falloir que je mette 10 000 € de ma poche pour faire cela ! ». Moi, je suis extrêmement inquiet, parce que tout un tas de gens qui étaient prêts à s'engager, des présidents de conseils syndicaux... il y a peut-être une dizaine ou une quinzaine de copropriétés sur les trente ou trente-cinq, qui n'ont plus de conseils syndicaux. Tous les gens qui étaient un peu dynamiques sont partis. Et donc, il faut que l'on arrive à trouver des actions un peu analogues pour accompagner tout ce qui est déjà fait pour l'instant.

Madame le Maire

On a commencé à travailler avec la Région sur ce sujet particulier des copropriétés à la Petite-Hollande, avec PMA, puisque c'est PMA qui a cela en charge, avec éventuellement, la participation de la Ville de Montbéliard qui peut mettre au pot s'il y a une véritable prise en compte de cette

problématique et là, c'est dans les tuyaux, mais là aussi, c'est très, très long. Vous le savez, « Action Cœur de Ville » et l'OPAH, on a mis longtemps à le mettre en route. Mais c'est vrai.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Dans le cadre du renouvellement du chauffage urbain, il y a peut-être aussi des choses...

Madame le Maire

On peut voir...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

On en a parlé déjà avec Monsieur PEQUIGNOT, entre autres, mais sans doute qu'il y a des choses qui sont à faire.

Madame le Maire

Nous allons voter sur cette délibération. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°4 « Garantie d'emprunt à la SPL Territoire 25 – ZAC de la Petite-Hollande ».

4. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SPL TERRITOIRE 25 – ZAC DE LA PETITE-HOLLANDE

Madame le Maire expose :

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement quant à l'octroi d'une garantie d'emprunt à la SPL pour la ZAC de la Petite-Hollande. Et la présente délibération annule et remplace la délibération précitée parce que la rédaction n'avait pas été faite dans les termes exacts nécessaires pour la parfaite compréhension et la légalité de cette opération.

Donc, il vous est proposé, exactement ce que l'on a fait la dernière fois, c'est-à-dire que Territoire 25 emprunte la somme de 7,2 M€ avec une garantie de la collectivité à hauteur de 80 %, soit 5 760 000 € et le contrat de prêt a été changé avec les termes qui sont tout à fait adéquats pour que la Banque des Territoires puisse donner à Territoire 25, la somme de 7 M€.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Comme vous dites, c'est purement technique, mais on peut quand même s'interroger sur cette situation financière, parce que lorsque l'on regarde le rapport de 2021 de la ZAC de la Petite-Hollande, je reprends textuellement : « La trésorerie de l'opération, au 31 décembre 2021 est très fortement dégradée en raison du très fort écart entre les dépenses et les recettes » et il est ajouté pour explication : « L'ensemble des dépenses d'acquisition de l'actuel centre commercial a fortement contribué à la dégradation de la trésorerie de Territoire 25 au cours de l'année 2021 ». Il y a obligatoirement quelque chose de normal, mais dans un langage, plutôt administratif, quand on lit ces termes-là, on sent bien que la situation est quand même très, très difficile. On se porte garant à hauteur de 80 %, je sais que c'est une structure suffisamment lourde et influente pour avoir les financements nécessaires, mais il n'empêche que cela ne se passe pas aussi bien que cela, si j'ai bien compris.

Madame le Maire

Vous savez que cette opération des Hexagones est une opération extrêmement complexe, en termes juridiques, financiers, légaux, de dépollution, d'achat des murs, d'achats des surfaces commerciales et nous sommes, bien sûr dépendant de la décision du juge administratif, lorsqu'il n'a pas pu y avoir d'accord amiable avec le propriétaire soit du bail commercial, soit des murs et sur certaines opérations, elles n'étaient pas nombreuses, le juge a décidé de l'attribution de telle ou telle somme à laquelle, bien sûr, on doit se plier. Néanmoins, cela aurait pu être bien pire. Je vous le dis, on avait sur certains baux commerciaux, sur certains murs, des inquiétudes. D'abord, que cela dure beaucoup plus longtemps et que cela coûte beaucoup plus cher. Donc, voilà, c'est un dossier qui maintenant est complètement assaini, certes, il y a une garantie de la collectivité à hauteur de 80 %, mais Territoire 25, comme vous l'avez dit, traverse une période un peu complexe en ce moment, mais les choses s'amélioreront. Nous n'avons, de toute manière, pas d'autres alternatives pour pouvoir avancer sur ce dossier qui dure quand même depuis plus de 15 ans. On tient le bon bout.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Très brièvement. On a aussi des retours d'habitants qui sont aussi, pour certains, contents. Il faudra absolument, je pense que c'est en réflexion, avoir un lieu de renseignement, un bar, quelque chose. C'est une question que l'on nous a posée.

Madame le Maire

C'est prévu. Nous avons la boulangerie qui va ouvrir fin novembre s'il n'y a pas de retard dans les matériaux avec un espace thé, café, terrasse où les gens pourront venir et nous travaillons sur un autre endroit où il pourra y avoir un café où les gens pourront se réunir comme précédemment.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Et puis peut-être une boulangerie parce que c'est vrai que Norma...

Madame le Maire

C'est prévu fin novembre !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Ah oui, vous l'avez dit avant ! Pardon, excusez-moi !

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°5 « Ouverture d'une enquête publique en vue d'un déclassement – Rue Maurice Ravel – Projet Néolia ».

5. OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE EN VUE D'UN DECLASSEMENT – RUE MAURICE RAVEL – PROJET NEOLIA

Madame le Maire expose :

Je vous le fais court ! Au 12 rue Ravel, la tour a été démolie. A l'emplacement de cette tour, dont l'emplacement appartient à Néolia et ce qui borde cette tour, le foncier appartient à la Ville, nous nous proposons de déclasser ces espaces publics qui entourent, cela prend une partie du parking et une partie d'une voirie qui passe à côté, pour que Néolia puisse construire une vingtaine de logements : 16 logements intermédiaires et 7 petites maisons en accession à la propriété. Mais pour cela, il faut déclasser cet espace foncier. Les travaux devraient commencer l'an prochain, en 2023 pour s'achever en 2025.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°6 « Portage par l'Etablissement Public Foncier du Doubs – Immeuble 7 rue du Docteur Flamand – Prorogation pour deux ans ».

6. PORTAGE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU DOUBS – IMMEUBLE 7 RUE DU DOCTEUR FLAMAND – PROROGATION POUR DEUX ANS

Madame le Maire expose :

Prorogation d'une opération que nous avons réalisée, il y a maintenant quatre ans. C'est une maison au 7 rue du Docteur Flamand que nous avons achetée, vous vous souvenez, dans le cadre de la requalification de l'axe Foch / Gambetta / Flamand.

La durée de portage par l'EPF est de quatre ans, ensuite nous pouvons aller pendant beaucoup plus longtemps, mais les frais de portage augmentent au fil des années. Jusqu'à présent c'était 1 % de la base et cela passera à 1,5 % de la cinquième à la dixième année et à 2 % si nous devons arriver à un temps de dépassement de 11 ans. On espère bien sûr que, là aussi, les choses seront faites avant pour pouvoir requalifier notre rue, faire des trottoirs, aujourd'hui, il n'y en a pas, faire une piste cyclable, aujourd'hui, il n'y en a pas, enfouir les réseaux... donc, complètement requalifier tout cet espace qui touche la Chiffogne et la Citadelle. Il vous est demandé d'accorder ce soir, l'extension du portage du 7 rue Flamant par l'EPF.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°7 « Parcelle 13 rue des Tuileries – Déclassement et désaffectation du domaine public ».

7. PARCELLE 13 RUE DES TUILERIES – DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire expose :

Deuxième demande de déclassement du domaine public. Cette fois, nous changeons de quartier, nous allons rue des Tuileries. La Ville est propriétaire d'une toute petite parcelle, où il n'y a ni réseau,

ni passage public... qui est utilisé, aujourd'hui, de manière un peu informelle par la propriétaire qui habite juste à côté et qui souhaite pouvoir acheter cette parcelle qui n'est pas très grande, je crois qu'elle fait 28 m² ou quelque chose comme cela. Et comme il n'y a pas d'intérêt particulier à la garder, nous proposons de la déclasser pour ensuite, lui vendre.

Vous voyez, c'est le petit rectangle rouge un petit peu tordu, rue de la Tuilerie.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Sidonie MARCHAL momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°8 « Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Mont-Chevis – Approbation du bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2021 ».

8. ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) DU MONT-CHEVIS – APPROBATION DU BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

Madame le Maire expose :

Cette opération de ZAC a commencé en décembre 2002 et l'échéance devrait s'arrêter en décembre 2024 puisqu'il y avait une durée de convention de 22 ans. Vous avez donc, le bilan financier 2021 de l'opération qui est globalement le même que celui de l'année 2020, qui s'élève à 12 826 000 €. Ce sont les honoraires et les travaux qui ont globalement augmenté, mais l'effort de la Ville n'évolue pas par rapport à ce bilan financier qui reste toujours à 1 956 000 €. Il reste aujourd'hui, la question avait été posée en commission, 7 à 8 parcelles à vendre sur cette ZAC.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'étais déjà intervenu sur cette ZAC par rapport à une personne qui avait proposé de faire un petit immeuble avec une boulangerie épicerie en bas, je crois que c'était Monsieur BENSETTI, je l'ai rencontré un jour et il m'a dit qu'en tant que Conseiller Municipal, je pourrais poser la question : vous aviez dit que cela ne correspondait pas aux plans... pour l'instant, il n'y a toujours pas de boulangerie là au-dessus.

Madame le Maire

Il y a quand même la boulangerie de la Citadelle. Ce qui nous avait été proposé ne correspondait pas du tout.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Vous auriez pu discuter avec lui, pour voir. Lui ou un autre ! Je m'en fiche, je ne suis pas actionnaire chez lui !

Madame le Maire

Oui, cela n'est pas du tout dirigé contre lui.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Non, je ne crois pas cela. Je trouve que c'est dommage, parce que là, au-dessus, cela serait quand même bien que les gens puissent trouver s'ils ont oublié le sel, le beurre... de trouver ce genre de choses.

Madame le Maire

C'est justement, le grand danger de ce type d'opération. Vous n'êtes pas le premier à me poser la question, et on me dit : « C'est très bien, s'il me manque un kilo de farine ou un pot de moutarde... c'est bien en dépannage ». Sauf que ces commerces-là ne vivent pas de dépannage. Ils vivent parce que vous achetez, vous mettez de l'argent, vous remplissez le panier et vous dépensez x €. Si vous n'achetez qu'une baguette et du sel, de la farine ou du sucre, il ne peut pas vivre le commerçant. Ce n'est pas possible.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Devant l'école d'Arbouans, il y a une boulangerie qui fait ce genre de chose, qui marche bien, elle a déménagé, avant elle était dans l'ancienne ferme qui était rue de Courcelles, c'est l'endroit où j'habitais, c'est pour cela que je connais bien le quartier. Mais cela fait quinze ans qu'ils font cela, et ils font des galettes qui sont excellentes... Maintenant qu'il n'y a plus de boulangerie sur les Hexagones, il y a plein de gens qui vont acheter leur pain et qui habitent aux Portes du Jura, dans mon lotissement... et les gens vont acheter leur pain, à pied, là-bas.

Madame le Maire

Vous verrez quand il y aura la boulangerie des Hexagones, il aura beaucoup plus de mal.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Peut-être, mais avant, cela fait quinze ans qu'ils sont installés, c'est une boulangerie qui marche très bien. Et c'est une boulangerie dans laquelle on va, parce que l'on va acheter son pain, mais on se dit : « Je vais peut-être y trouver un truc qui me manque. » Et c'est pour cela que les gens vont acheter leur pain là-bas, parce qu'ils complètent, et le jour où il y a un gâteau, ils achètent un gâteau et ils achètent des croissants... Il y a plein de gens le samedi matin, moi, je vais acheter mes croissants là-bas, le samedi matin. Cela marche bien. Dans un secteur comme là au-dessus, cela ressemble un peu au secteur dans lequel j'habite, c'est pour cela que je me permets d'insister.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Je pense que lorsque l'on voit le trapèze en bas de la diapo, on se rend bien compte qu'il y a beaucoup d'habitants dans cette zone-là. Et il y a aussi beaucoup de passages, Allondans etc. J'ai l'image aussi : à Dampierre-sur-le-Doubs, vient de se construire une petite alimentation, parce que c'est un endroit de passage. Les modes d'alimentation, les modes de consommation changent, se modifient et il ne serait pas illusoire de mettre un commerce, le dimensionner, évidemment, à la taille de ce quartier, aux passages qu'il peut y avoir. Assez près, il y a le Jardin de Maé où il y a quand même des produits qui attirent du monde, malgré tout, et qu'il y aurait peut-être à réfléchir assez sérieusement sur l'implantation d'une alimentation de proximité qui, avec le renchérissement du coût de l'énergie, etc, aurait sûrement à vivre. Il y a aussi pas mal de personnes âgées qui sont à moins de 500 mètres de cela et je pense qu'essayer de relancer un projet ou accueillir de futurs, potentiels, investisseurs, ne serait pas non plus complètement anachronique. Dans cet espace, je pense qu'il faudrait aussi, on vous en a déjà fait la demande, un espace de jeux. C'était prévu initialement, il n'y a toujours pas d'espace de jeux dédié. C'est aussi un lieu de rencontre. A réfléchir avec les habitants du quartier. Il faut que l'on change, non pas de braquet, mais de politique, actuellement, il me semble.

Madame le Maire

Merci Messieurs LACHAMBRE et LANÇON. Pour l'espace jeux, on a aussi les habitants qui sont farouchement contre et il va falloir trouver un équilibre entre tout ce monde-là. Bien sûr que les familles qui ont des enfants voudraient un espace de jeux, mais en lotissement, on peut quand même jouer beaucoup plus facilement que quand on est dans un appartement en immeuble. On ne vit pas du tout de la même façon. Et puis, il y a ceux qui n'ont pas ou plus d'enfants et qui n'ont pas envie de

subir quelques nuisances. Mais là, on revient aux problèmes de voisinage dont parlait tout à l'heure Monsieur BOUCLET.

Léopoldine.

Madame Léopoldine ROUDET

Je me permets, puisque j'habite dans ce secteur. Il y a le Bois Bourgeois pas loin pour les enfants, proportionnellement, on va assez vite dans les bois, ce qui est pour moi, nettement plus sain que des jeux en plastique avec un sol en gomme... Et pour le dépôt de pain, le Jardin de Maé, le fait déjà. Moi, je me dépanne au dépôt de pain du Jardin de Maé quand il en fait.

Madame le Maire

Très bien. Nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°9 « Fourniture de produits et matériels d'entretien et d'hygiène pour la Ville et le CCAS – Marché public – Groupement de commandes ». Je laisse la parole à Alexandre GAUTHIER pour les trois questions suivantes.

- Départ de Madame Myriam CHIAPPA KIGER qui donne pouvoir à Monsieur Eric LANCON -

9. FOURNITURE DE PRODUITS ET MATERIELS D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE POUR LA VILLE ET LE CCAS – MARCHÉ PUBLIC – GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Cela va aller très vite. Le premier point est la fourniture de produits et de matériels d'entretien et d'hygiène pour la Ville et le CCAS. Nous faisons un groupement de commandes en commun.

En termes de modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes, nous allons formaliser cela à travers une convention. La Ville sera désignée comme coordonnateur du groupement et il s'agira d'un accord-cadre à bons de commande avec un minimum et un maximum sur 4 lots pour des produits d'entretien et d'hygiène.

Il vous est demandé, après de la commission compétente d'adopter les présentes dispositions.

Madame le Maire

Des oppositions ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Ce n'est pas pour m'opposer. On en a parlé dans la commission municipale correspondante, on voit bien, vous l'avez cité dans votre introduction, le surcoût qu'il y a sur ces matières en question. Moi, j'avais suggéré, peut-être, que l'on puisse interroger nos administrations, l'État... parce que ce problème que l'on a est un problème que les 34 000 communes ont et il y a sans doute des gens qui y ont réfléchi, le torchon, ce n'est pas très hygiénique, le papier, on gaspille... je pense que cela serait bien qu'il puisse y avoir un peu des conseils qui soient donnés, sans imposer les choses, parce que nous, bien sûr on est très intelligents à Montbéliard, mais on n'a quand même pas toutes les idées que tous les Français peuvent avoir.

Madame le Maire

Je crois qu'à Strasbourg, chacun vient avec sa petite serviette personnelle et la ramène le soir chez lui et fait la lessive, comme cela, il n'y a plus de séchoir électrique, plus de papier à acheter.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Peut-être que des gens ont essayé, peut-être que cela a marché. On n'en sait rien.

Madame le Maire

Les gens convaincus par la chose feront l'effort, c'est sûr, certains autres, vous savez bien... C'est l'une des solutions.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

On peut essuyer ses mains sur le pantalon !

Madame le Maire

Après, on peut attendre que cela sèche tout seul, mais en hiver, c'est plus long quand même !

Nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°10 « Ecole élémentaire André Boulloche – Demande de subvention ». Alexandre.

10. ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE BOULLOCHE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Vous savez que l'on octroie des subventions pour les Projets Pédagogiques Innovants. Ce sont deux enveloppes de 500 € par école de la Ville de Montbéliard, pour porter des projets en lien avec le sport, la culture, la citoyenneté, l'écologie et d'autres projets au choix des enseignants. Et là, c'est l'école Boulloche qui nous fait sa demande pour son traditionnel projet de bateau à voile à Brognard. Ils nous demandent 500 €. Le projet a été approuvé par l'Inspecteur de circonscription, Monsieur ROQUE.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°11 « Subventions aux associations – Année 2022 ». Alexandre.

11. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2022

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

C'est un complément de subvention aux associations. Deux demandes qui nous sont venues en cours d'année.

Le FCSMO Athlétisme, dans le cadre de l'organisation du Lion, nous a demandé de faire un effort complémentaire par rapport à la subvention initiale. Ils nous ont demandé 2 000 € en plus : 1 000 € qui viennent du crédit de réserve et 1 000 € qui étaient déjà affectés sur un autre projet qu'ils n'ont pas pu porter, ce qui porte la subvention à 2 000 € pour le FCSMO Athlétisme.

Et puis, une demande de 500 € de la Société de Tir de Montbéliard pour l'organisation des 140 ans du club.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Évidemment, je suis entièrement d'accord. Pour la Société de Tir, on a participé comme vous, au challenge de tir et j'ai discuté avec Monsieur le Président. Si vous pouviez lui donner une subvention à hauteur de la taxe foncière qu'il paye, cela ne serait pas mal, c'est 2 400 €. Je sais que vous êtes informée, je lui ai promis d'en parler en Conseil Municipal parce que cela semble plutôt logique, à la limite, cela sera un transfert, mais il sera content et cela ne va pas trop grever les finances de la Ville : lui donner une subvention à la hauteur de la taxe qu'il paye. C'est le seul club privé de la Ville de Montbéliard puisqu'il va avoir des coûts forts d'énergie obligatoirement. Je pense que c'est quelqu'un qui est suffisamment dynamique et investi dans la Ville pour que vous lui accordiez cette hausse budgétaire lors du prochain budget.

Madame le Maire

Pour le moment, cela n'est pas à l'ordre du jour. On va donc voter sur cette question-là. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Monsieur François CAYOT étant membre du club de Tir de Montbéliard, il ne participe pas au vote.

Madame le Maire

Il ne participe pas au vote.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0
Ne participe pas au vote	:	1

Madame le Maire

Question n°12 « Musée du Château des Ducs de Wurtemberg – Exposition « Paul-Elie DUBOIS. Itinéraire(s) d'un peintre-voyageur » du 29 avril 2023 au 29 octobre 2023 – Présentation et plan de financement pour demandes de subventions ». Philippe TISSOT pour les trois questions suivantes.

12. MUSEE DU CHATEAU DES DUCS DE WÜRTEMBERG – EXPOSITION « PAUL-ELIE DUBOIS. ITINERAIRE(S) D'UN PEINTRE-VOYAGEUR » DU 29 AVRIL 2023 AU 29 OCTOBRE 2023 – PRESENTATION ET PLAN DE FINANCEMENT POUR DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Ce sont des questions qui portent sur le Musée des Ducs de Wurtemberg.

Nous avons prévu, pour l'année 2023, une très belle exposition d'été autour de Paul-Élie DUBOIS, peintre montbéliardais que tout le monde connaît. Nous allons essayer de retracer l'itinéraire d'un peintre voyageur.

Cette exposition sera présentée du 29 avril au 29 octobre 2023 et je vais vous présenter son plan de financement.

Vous avez le budget sous les yeux, je ne vais pas reprendre toutes les lignes. On arrive sur un total de 162 000 € pour cette grande exposition et compte tenu du fait que nous pouvons nous inscrire dans le schéma culturel de l'agglomération 2019 / 2024, il nous semble raisonnable, même acquis, de demander une subvention à hauteur de 20 000 € à PMA et nous pourrions également obtenir, c'est quelque chose qui a été vu avec les services de la DRAC, une subvention, également, à hauteur de 25 000 €, ce qui réduit le coût pour la Ville de 45 000 €.

Il est donc, demandé au Conseil Municipal d'approuver les présentes dispositions, d'approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'il vient d'être détaillé et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ces deux demandes de subvention en direction de PMA et de l'État.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°13 « Musées de Montbéliard – Dépôt d'une œuvre de Djamel TATAH au Musée FABRE de Montpellier Méditerranée Métropole ». Philippe TISSOT.

13. MUSEES DE MONTBELIARD – DEPOT D'UNE ŒUVRE DE DJAMEL TATAH AU MUSEE FABRE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Cela concerne toujours les musées. Il s'agit d'une demande de dépôt d'une œuvre de Djamel TATAH au musée Fabre de Montpellier Méditerranée Métropole. Nous sommes sollicités par la Métropole, dans le cadre de l'exposition intitulée « Le théâtre du silence » donc exposition Djamel TATAH. Nous sommes sollicités pour présenter un autoportrait que nous avons dans nos collections, qui date de 1990, c'est une huile et cire sur toile et bois. Cette œuvre a été recensée en 1991, le 2 octobre. Elle porte le n°337. Elle est estimée à une valeur de 110 000 €.

C'est une œuvre, aujourd'hui, 31 ans après son acquisition, qui nécessite un peu de restaurations. Quand on fait des prêts d'œuvres comme celle-ci, c'est l'emprunteur qui est chargé de faire les petits travaux de restauration qui s'imposent. L'emprunteur est également chargé de payer tout ce qui est assurance et transport. Donc, c'est quelque chose qui ne nous coûte pas d'argent.

Je propose que l'on accepte cette demande, sachant que nous souhaiterions nous engager sur un dépôt à l'issue de l'exposition pour que cela puisse figurer dans les collections permanentes du musée. Ce dépôt dans un premier temps, pourrait être signé pour quatre ans et c'est quelque chose qui nous arrangerait, car c'est une œuvre imposante, cela serait bien qu'elle puisse être en sécurité au moins une partie du temps des gros travaux que l'on va engager prochainement au Château et dans le musée.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les dispositions de prêt que je viens de vous présenter et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de dépôt.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°14 « Musées de Montbéliard – Demande de subvention au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – Inventaire et numérisation des collections de sciences naturelles – Année 2023 ». Philippe.

14. MUSEES DE MONTBELIARD – DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION – INVENTAIRE ET NUMERISATION DES COLLECTIONS DE SCIENCES NATURELLES – ANNEE 2023

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Encore une question qui concerne les musées.

Cette fois-ci, c'est dans le cadre de notre récolement. Vous savez que nous sommes dans la 2^{ème} décennie de récolement qui est imposé par le Ministère de la Culture. La première décennie était 2005 / 2015. Cette fois, nous sommes sur 2015 / 2025, nous sommes dans le second plan de récolement qui avait déjà été présenté antérieurement, dans un autre Conseil Municipal. Nous sommes actuellement dans le récolement des collections sciences naturelles qui sont notre plus importante collection. Si on compare archéologie, sciences naturelles et histoire des arts, c'est vraiment le domaine des sciences naturelles où l'on dispose d'un maximum de pièces. On en a aujourd'hui, 210 000 et 197 000 appartiennent à la Ville de Montbéliard. Donc, en 2022, je vous rappelle que l'on avait travaillé sur la collection Victor MADIOT. On en avait déjà parlé. Cette collection comporte 187 volumes et à ce jour, nous en avons déjà récolé 15. Dont 5 ont été traités en 2022.

Donc, il est proposé, en 2023 de poursuivre la restauration de cette collection MADIOT qui comporte, en tout 17 000 à 20 000 planches. On espère, en 2023, pouvoir en récoler entre 4 et 5 000 et en transcrire environ 2 000.

Pour que cet objectif puisse être atteint, comme chaque année, il va être nécessaire de recruter une personne à temps plein sur 12 mois, en charge de ce récolement à côté du personnel des musées. Et donc, pour ce recrutement qui se chiffre à 29 684 €, il est proposé de solliciter le Ministère de la Recherche, puisque le Ministère accepte, chaque année de financer les 2/3 de ce poste.

Donc nous proposons de solliciter par convention, le Ministère à hauteur de 20 500 €.

Il est donc proposé d'adopter les présentes dispositions et d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter, auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation cette demande de subvention de 20 500 €.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Merci beaucoup. Évidemment que l'on est favorable à cette opération qui est une poursuite, me semble-t-il, de ce que l'on avait déjà voté l'an dernier. Il est évoqué dans le rapport le Projet Scientifique et Culturel des musées qui est en cours d'élaboration, est-il précisé. C'était pour vous questionner sur ce Projet Scientifique et Culturel. On imagine que vu l'ampleur du projet des ressources des collections naturelles, vous envisagez une valorisation de ce type de patrimoine, qui pour l'instant est protégé, caché, pour être conservé. C'était pour vous questionner sur le Projet Scientifique et Culturel. Parfois, on est interrogé à l'échelle de la restructuration du Château. Il me semble qu'il y a aussi un comité de pilotage qui travaille sur ce sujet. C'est ce que j'ai cru comprendre lors d'une réunion de l'Agglomération. C'était pour avoir quelques informations sur l'idée que vous aviez de ce Projet Scientifique et Culturel. En lien ou pas avec ces collections. C'est un prétexte.

Madame le Maire

Philippe TISSOT.

Monsieur Philippe TISSOT

Le PSC est effectivement en cours de rédaction. Cela fait déjà un an et demi. La commission pour l'instant est constituée de la Directrice des musées et des responsables des différentes collections ainsi que des représentants de la DRAC, puisque vous savez que le PSC, ce n'est pas nous qui en décidons. Nous, on fait part de nos souhaits, mais c'est quelque chose qui est encore en cours de discussion. Je sais que la rédaction, à mon avis, est achevée aujourd'hui au ¾, mais on n'en a pas encore officiellement discuté. Moi, j'attends, nous attendons, au niveau de la municipalité, que le projet de PSC nous soit présenté, ce qui n'est encore pas le cas à ce jour. Je sais qu'il y a, dans ce qui est proposé, des engagements, qui sont pris, notamment, vous avez raison, dans le domaine des sciences naturelles qui ne sont, pour l'instant, pas forcément mises en exergue, mais on ne pourra jamais mettre 210 000 panneaux et pièces en exergue. Cela fera partie du PSC, mais pour l'instant, je ne peux pas vous en donner le détail. On a un peu discuté des orientations, mais, en tout cas, moi et aucun élu ne faisons partie de la commission technique parce qu'elle est aujourd'hui, purement technique et pas du tout politique. Et on en discutera quand le projet PSC nous sera soumis d'ici quelques mois, probablement en début d'année 2023.

Madame le Maire

Ce à quoi vous faites référence sur une étude, sur le PSC dont vous parlez, c'est l'étude historique sur le Château, je pense. Parce que l'Agglomération n'est pas concernée du tout par le PSC. Je pense qu'il y a peut-être une confusion. C'est dans le cadre du projet du Château que l'étude a été évoquée à l'Agglomération.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je voulais profiter du fait que l'on parle d'histoire naturelle pour dire, vous avez peut-être entendu le Directeur du muséum d'histoire naturelle de Paris, sur France Inter, il n'y a pas longtemps qui a dit : « Actuellement, le problème que l'on a, est la perte de la biodiversité qui est quelque chose de fondamental ». Il y a quand même 70 % des vertébrés qui ont disparu. Il y a une espèce qui croît, c'est l'homme, mais beaucoup d'autres espèces disparaissent. Et donc, il a terminé son intervention en disant : « Les élus ne sont pas du tout suffisamment conscients des problèmes qu'il va y avoir à cause de cette perte de biodiversité ». Ce qui veut dire qu'il faut que nous soyons attentifs chaque fois que l'on a un espace naturel à protéger cet espace naturel. Pas nécessairement à le démolir pour le remettre. Je ne vais pas profiter de cela pour parler des arbres du Faubourg de Besançon, mais quand il y a des arbres, ce n'est pas seulement un arbre qu'il y a, mais tout ce qui vit autour de l'arbre. Et chaque fois que l'on peut garder des arbres, gardons-les. On le voit devant la gare, ils commencent à pousser un peu les arbres...

Madame le Maire

Oui, mais vous qui êtes un amoureux de la nature, vous savez bien que les arbres ont besoin d'années pour pousser, cela ne pousse pas en cinq minutes !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Sauf que quand on en a qui ont déjà poussé, autant les garder.

Madame le Maire

Cela dépend. Vous savez, par exemple, au Près-la-Rose, vous avez des arbres magnifiques et majestueux, on a arrangé une grande partie du problème, et on les surveille attentivement, mais vous avez vu que certains sont tombés d'un seul coup.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je le sais bien, j'ai joué avec mes petits enfants à regarder combien d'arbres étaient vieux et pas vieux.

Madame le Maire

Un arbre, ça vit, ça grandit, ça meurt.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

C'est exemplaire ce qu'il se fait sur ce secteur-là, c'est-à-dire qu'il y a des arbres dangereux, on les coupe et on les remplace d'ailleurs parce que c'est joli d'avoir cet alignement de peupliers. On coupe quand cela devient dangereux, mais les arbres qui étaient devant la gare n'étaient pas dangereux, ils avaient 25 ans peut-être.

Madame le Maire

Il y en avait qui étaient rachitiques, parce qu'ils avaient été plantés de telle façon que leurs racines ne pouvaient s'étendre.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Il y en avait qui étaient très beaux et qui avaient de belles feuilles rouges en automne.

Madame le Maire

Je suis d'accord avec vous, mais à un moment, quand on refait tout un plan d'aménagement, on est parfois, à contrecœur, obligés de couper certaines choses.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Mais vous savez, il faut voir les bureaux d'études qui nous font des propositions, et dire : « Mais il y a un arbre, là, pourquoi le coupez-vous ? Ne pourrait-on pas faire autrement ? ».

Madame le Maire

Je peux vous dire que l'on réfléchit beaucoup de cette manière-là. Mais on ne peut pas toujours. Évidemment, peut-être pas suffisamment pour vous, mais on réfléchit dans cette maison, toujours de cette manière-là.

Monsieur Philippe TISSOT

On en a beaucoup parlé, c'est vrai que c'est quelque chose qui a beaucoup été évoqué. Effectivement, à un certain moment, quand on veut modifier les places etc, ce n'est pas forcément

évident de garder des arbres. Mais, moi, si je peux me permettre puisque vous débordez un peu, ajouter deux choses. C'est que vous avez des arbres qui s'inscrivent dans le temps pour vivre un siècle et demi, deux siècles voire plus, et vous avez des espèces d'arbres qui, au bout de 30, 40, 60 ans s'éteignent d'eux-mêmes, tombent malades et disparaissent. Cela, c'est la première chose. Et à mon avis, les arbres qui ont été coupés, ce sont des arbres qui avaient une durée de vie de 40 ou 50 ans. Les arbres qui ont été remis, vous avez pu le constater, ne sont pas de très jeunes arbres, ils ont déjà quelques années et démarrent très vite dans la manière dont ils sont plantés et les arbres qui sont remis aujourd'hui, non seulement, on y est très attentif, ils ont suffisamment d'années pour se développer très vite, mais en plus, vous savez très bien que l'on change les essences. Ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre. Avec le changement climatique, on n'a pas d'autre choix que de planter des espèces qui aujourd'hui, vont résister aux aléas climatiques que l'on connaît et que l'on va encore connaître davantage dans les 2, 3, 5, 10 ans qui viennent. Tout cela, on y pense.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Les érables qui étaient devant la gare sont des arbres qui peuvent être centenaires, ils étaient, pour un certain nombre, je ne dis pas tous, en bon état. Et en fait, on a tout enlevé. Maintenant, cela commence à devenir un tout petit mieux, mais il fait encore chaud.

Madame le Maire

Oui, mais c'est bien.

Monsieur Philippe TISSOT

Mais ce qui a été mis va se développer très vite et ce sont des espèces beaucoup mieux adaptées aux évolutions climatiques que l'on connaît.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Des érables, il en pousse de Montpellier jusqu'au Canada. Et il y avait entre autres, des érables de Montpellier qui étaient là.

Madame le Maire

Je vous propose de voter sur cette délibération. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°15 « Association Léo Lagrange, la MJC Petite-Hollande et l'USEP – Subventions complémentaires ». Léopoldine ROUDET.

15. ASSOCIATION LEO LAGRANGE, LA MJC PETITE-HOLLANDE ET L'USEP – SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Madame Léopoldine ROUDET expose :

Merci. Nous avons donc Léo Lagrange, la MJC et l'USEP.

L'association Léo Lagrange et la MJC, jusqu'en 2021, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), percevaient des aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) visant à soutenir les accueils de loisirs qu'ils délivraient. Les sommes obtenues dans le cadre du CEJ étaient intégrées aux subventions des associations. Maintenant avec la fin du CEJ et par une convention, la CTG, qui

prévoit notamment que les associations seront directement soutenues par la CAF, sans que les crédits ne transitent par le budget de la collectivité. Pour ce faire, il faut que nous modifiions les subventions complémentaires à savoir :

- 49 822 € pour l'association Léo Lagrange
- 18 635 € pour la MJC

Pour l'USEP, dans le cadre de la Cité Educative, il est prévu de favoriser le développement du sport en temps scolaire, en prenant en charge –pour les élèves et les établissements volontaires– le coût de l'adhésion à l'USEP. Pour mémoire, l'USEP organise différentes activités sportives : le golf, la course d'orientation, la randonnée pédestre... Pour les inscriptions à l'USEP enregistrées durant l'année scolaire 2021/2022, le montant total des adhésions à prendre en charge s'élève à 9 632 €, ce qui entraîne le versement d'une subvention complémentaire de 4 632 € pour compléter la subvention de 5 000 € déjà votée en avril dernier.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions complémentaires suivantes :

- 49 822 € pour l'association Léo Lagrange
- 18 635 € pour la MJC Petite-Hollande
- 4 632 € pour l'USEP

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Pour revenir sur le premier point : l'association Léo Lagrange et la MJC de la Petite-Hollande, si j'ai bien suivi, c'est une modification du versement des subventions par la CAF que l'on avait évoquée en Agglomération ?

Madame le Maire

Oui c'est cela.

Madame Sidonie MARCHAL

C'est juste une question pour faire plaisir à Monsieur GAUTHIER après. Non, je ne vous embête pas ! Vous évoquez, dans le 2^{ème} paragraphe, pour l'USEP des objectifs communs avec la Cité Éducative, on en a discuté aussi en Agglomération, la difficulté, parfois à faire vivre le dispositif. S'il arrive à terme bientôt, il me semble, serait-il possible simplement d'en avoir un bilan ? J'ai signalé les difficultés à faire vivre le processus. Vous le remarquerez. Je n'ai pas demandé à ce que vous me réexpliquiez, je vous ai écouté, c'est juste l'idée d'avoir un bilan à la fin. Merci.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

On va essayer de faire en sorte d'éviter que cela devienne du comique de répétition. Mais je me rappelle très bien de votre intervention qui était bien adaptée en Conseil d'Agglomération, puisque vous n'êtes pas sans savoir les quelques difficultés... un peu moins cette année, mais on vous fera un bilan en fin d'année, pour le prochain Conseil du 19 décembre. Il y aura un bilan, un point d'étape sur ce qui a été fait et ce qui est prévu, ce que l'on va faire pour l'année 2023.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Merci. Cela serait bien d'inviter un représentant du Sous-Préfet par exemple, qui présenterait à deux voix, puisqu'on le sait tous, l'État est fortement investi, donc, qu'ils viennent le présenter avec vous.

On peut leur demander si nécessaire. On peut leur demander... non, je ne vais pas plus loin, tout le monde sait ce qu'il y a derrière cette demande, obligatoirement, pour qu'ils viennent présenter leur vue, puisqu'ils sont assez force de proposition... je resterai très correct.

Madame le Maire

On verra cette question. Nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°16 « Dispositif « Boutiques Ephémères » - Création – Modalités de mise en œuvre ». Christophe FROPPIER pour les quatre questions suivantes.

16. DISPOSITIF « BOUTIQUES EPHEMERES » - CREATION – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Merci Madame le Maire ;

Il s'agit de la création d'un dispositif « Boutiques Ephémères », sur le cœur de ville pour aider les créateurs et les entrepreneurs à s'installer dans les locaux municipaux, des locaux privés qui seraient pris par bail par la collectivité sur une période donnée. Une occupation, qui pourrait varier de 1 à 12 mois avec un tarif spécifique pour les Lumières de Noël, suivant les disponibilités du local et la qualité du projet, serait proposée.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°17 « Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement des subventions ».

17. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FAÇADES COMMERCIALES – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Madame SCHMITT Aurélie de l'institut Bouddha Spa, qui a ouvert à Velotte, pour des travaux au niveau des enseignes.

Monsieur PAWLY Sébastien pour un ravalement de façade.

Vous voyez le coût des travaux et le montant des subventions estimé soit 314 € pour Madame SCHMITT et 250 € pour Monsieur PAWLY.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Alexandre GAUTHIER momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°18 « Projet de dynamisation du centre-ville – Mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Versement de la subvention ».

18. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – MOBILISATION DU FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE DYNAMISATION COMMERCIALE – VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Toujours le soutien aux associations, notamment celles du commerce. Avec des subventions pour l'association Signé Montbéliard. On intervient à hauteur de 50 % avec un maximum de 10 000 € par action. Sur les actions de juin, juillet et août : Shopping gagnant et Points doublés, des dépenses à hauteur de 6 284 € et une aide fixée à 50 %, soit 3 142 €.

Madame le Maire

Monsieur MONNIER ne participe pas au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0
Ne participe pas au vote	:	1

- N'a pas pris part au vote M. Alexandre GAUTHIER momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°19 « Ouvertures dominicales dérogatoires des commerces de détail accordées par le Maire pour 2023 – Avis du Conseil Municipal ».

19. OUVERTURES DOMINICALES DEROGATOIRES DES COMMERCES DE DETAIL ACCORDEES PAR LE MAIRE POUR 2023 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Comme chaque année, il s'agit de l'ouverture des commerces le dimanche. Avec un planning pour 2023. Vous retrouvez 12 dimanches d'ouverture qui partent du dimanche 15 janvier au dimanche 31 décembre.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote M. Alexandre GAUTHIER momentanément absent* -

Madame le Maire

Je vais prendre la question que devait rapporter Ghénia BENSAOU qui est « Avenants à la convention intercommunale de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et aux conventions d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ».

20. AVENANTS A LA CONVENTION INTERCOMMUNALE DE LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP) ET AUX CONVENTIONS D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB)

Madame le Maire expose :

Vous savez que les bailleurs sociaux ont la possibilité de bénéficier d'un abattement de 30 % de la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux qui sont situés dans le périmètre d'un quartier prioritaire de la Politique de la Ville. Et en contrepartie de cet abattement, les bailleurs sociaux doivent proposer des objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion et de développement social. Par exemple :

- Renforcement de la présence de personnel de proximité
- Formation/soutien des personnels de proximité
- Surenretien des locaux
- Gestion des déchets et encombrants
- Tranquillité résidentielle
- Concertation/sensibilisation des locataires
- Animation, lien social, vivre ensemble
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

Le Contrat de Ville Unique a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2023, il convient ce soir de signer cette prolongation, les avenants qui vont avec. La Ville de Montbéliard, bien sûr, est concernée, ainsi que les Villes d'Audincourt, Bavans, Bethoncourt, Grand-Charmont, Étupes et Sochaux.

On vous propose ce soir, de voter la prolongation de cet abattement.

Y-a-t-il des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote M. Alexandre GAUTHIER momentanément absent* -

Madame le Maire

Question n°21 « Décision Modificative n°2 – Budget Principal ». Eddie STAMPONE de la question n°21 à n° 29.

21. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire. Des questions budgétaires dans un premier temps. Nous avons voté notre budget en avril et une Décision Modificative en juillet. Comme chaque année, à cette période, nous allons ajuster notre budget en fonction des éléments qui n'étaient pas connus lors de l'élaboration du budget et en fonction de l'exécution depuis le 1^{er} janvier 2022.

Comme toujours en matière de budget, nous allons voir la section de fonctionnement, puis la section d'investissement.

En fonctionnement :

Les charges diminuent de 2 424 €. Derrière ce montant modique se cachent des montants un peu plus importants :

- Les charges générales diminuent de 55 000 € principalement dû à la baisse de charges de la restauration scolaire
- Les Lumières de Noël augmentent de 22 000 €, principalement en raison du marché d'installation des lumières, du poste de secours et de la sonorisation
- Les réparations de véhicules augmentent également pour 10 000 € en raison de l'augmentation des coûts des pièces
- Quelques actions subventionnées du Service Enfance Jeunesse pour 8 000 €
- Et les subventions que nous venons de voter pour 65 000 € dans le cadre des Cités Éducatives, la MJC de la Petite-Hollande et de Léo Lagrange -nous venons de passer cette délibération-.

En recettes :

Une hausse des recettes de 358 000 € principalement dues aux dotations et aux participations pour 398 000 €. On retrouve là-dedans :

- La prise en charge partielle des frais de scolarité des enfants de moins de trois ans à Saint-Maimboeuf ;
- La participation pour les Colonies Apprenantes ou les animations « Mon bel été » qui sont prises en charge par le fonds de prévention de la délinquance.

En investissement :

Les dépenses diminuent de 462 560 €. On a :

- Le report de l'acquisition d'un véhicule de 120 000 €, mais en contrepartie, on propose l'achat de deux véhicules et de vélos électriques qui étaient prévus en 2023 ;
- Et l'ajustement des Autorisations de Programme avec un décalage des Crédits de Paiement de la Maison Hirsch de 500 000 € en raison du retard dans les travaux ;
- 60 000 € supplémentaires sur le pôle associatif de la Chiffogne ainsi que sur Domon ;
- des recettes de -48 000 € principalement avec l'ajustement des prévisions de taxes d'aménagement et du FC TVA.

Si on reprend les ratios de ce budget : le transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'établit à 2,4 M€, il est en hausse de 360 000 €, c'est-à-dire que c'est notre autofinancement, c'est ce que nous prenons de la section de fonctionnement et qui alimente notre section d'investissement, qui augmente. Cela nous permet aussi de diminuer l'emprunt prévisionnel qui lui, diminue de 774 000 € et établira un emprunt prévisionnel à 6,5 M€. C'est un emprunt prévisionnel, ce n'est pas ce que nous allons emprunter.

En DM n°2, le budget principal fait apparaître :

- Une épargne brute en hausse de 389 000 € par rapport au BP 2022
- Une épargne nette en hausse de 479 000 €

La conséquence de tout cela : une capacité de désendettement qui passe en dessous de 7 ans, puisque nous étions à 7,67 ans au BP, nous passons à 6,94.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n°2 du Budget Principal.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Comme dans toute DM, vous avez eu de bonnes et de mauvaises surprises. Pas mal de bonnes surprises, sur un certain nombre de points. Nous, on s'interroge et on va prendre un seul exemple concernant un report de crédit de 500 000 €. Vous aviez fait de votre mandat 2020/2026, un point d'orgue à construire, à installer ce nouveau centre culturel en plein centre-ville. Quelques rappels : vous aviez voté pour un transfert du lieu pour un montant de 1 270 000 € en 2019. En 2021, l'Autorisation de Programme monte à 2 431 788 € : +100 %. C'était avant la flambée des prix de début 2022. Nous avons également voté début 2022, une augmentation. Nous sommes aujourd'hui à 2 841 000 €, je vous fais grâce des centaines d'euros. Nous sommes actuellement à 123 % d'augmentation du coût de cet équipement sur le budget initial. Le report des crédits de 500 000 € pour retard, puisque c'est un chantier difficile, évidemment, vous deviez vous en douter, va obligatoirement se traduire par une renégociation du contrat des marchés, puisqu'actuellement, tous les matériaux sont beaucoup plus chers. Vous l'avez déjà fait pour 80 000 € pour le Centre Lou Blazer. Donc, je pense que l'on s'achemine vers une augmentation de 150 % du prix initial en quatre ans, pour ce centre culturel en plein centre-ville. On s'interroge, évidemment. La mise en place de ce projet a eu pour conséquence de stopper la rénovation de la Médiathèque qui est un lieu culturel ouvert à tous, puisque la transformation de cette Médiathèque a été abandonnée. Le centre Simone Veil, actuel au Centre Saint-Georges, sa qualité d'accueil, ses places de stationnement, si précieuses, d'ailleurs à votre politique, son investissement par les associations et structures sont unanimement reconnus. Viendront, vous le savez, les problèmes de stationnement Place Velotte, la nécessité d'ouvrir, je pense, le parking souterrain dans d'autres amplitudes. Il y a également, lorsqu'on l'a visité, une salle de danse d'un volume conséquent, mais nécessaire qui va être présent avec une autre salle de danse à 200 mètres. Je vous rappelle que l'on a mis 4 M€ pour le Conservatoire qui a une belle salle de danse, et il y a ici, pour la Ville de Montbéliard, une autre belle salle de danse que nous allons, évidemment, payer. Nous n'avons pour l'instant, mais j'espère que vous en avez, aucun projet ou idée sur la destination du Centre Saint-Georges. Il va apparaître de nouveaux frais de fonctionnement. Alors, vous pourriez me répondre que comme on ne va plus s'occuper du Centre Saint-Georges, on va avoir un transfert des frais de fonctionnement, mais il y aura des frais de fonctionnement entre autres sur le parking, le gardiennage qui seront évidemment présents. Et le Centre Saint-Georges était aussi l'occasion de dynamiser l'entrée de ville, le faubourg, que vous allez refaire. Pour habiter dans le quartier, je voyais, non pas l'effervescence, mais un peu aussi la vie qui voulait cela. On est pour une offre de culture au centre-ville, elle existe déjà. Il va y avoir des transferts tout simplement, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de nouveaux publics, mais j'espère que si, qui viennent à ce Centre Saint-Georges, malheureusement. J'espère que j'aurais tort. On se demande en quoi cette offre culturelle de centre-ville offre une plus-value, par rapport au centre qui est à 400 ou 500 mètres. Il n'y a pas de nouveaux emplois créés puisque c'est un équipement public.

La dernière et seule question que je vous pose, c'est : en quoi, cet équipement culturel offre-t-il une plus-value culturelle à celui existant. Je me mets sur la culture et je ne voudrais pas que mes propos soient traduits par : « Ils ne veulent pas de culture au centre-ville puisqu'elle existe déjà. ».

Madame le Maire

Comme vous l'avez dit, c'est un dossier qui est difficile. Parce que cette maison, depuis que nous l'avons achetée, n'a cessé de nous jouer des tours plus que d'apporter des choses faciles. Nous avons acheté cette maison pour en faire un centre culturel, je vous rappelle que quand l'actuel Simone Veil, c'est-à-dire la ferme Bosquette, a été achetée, elle n'a jamais été utilisée. C'était de bric et de broc, cela marchait, cela ne marchait plus... Il se trouve que j'étais absolument convaincue qu'un centre culturel en centre-ville fonctionnerait parce que c'était une attente des habitants et on voit que cela marche extrêmement bien à la ferme Bosquette. Cela marche presque mieux que ce que l'on imaginait. C'est vraiment une pleine réussite dans les activités, dans les animations, ce qui est proposé aux jeunes, aux moins jeunes, aux familles. C'est une vraie réussite. Néanmoins, notre projet de départ n'était pas celui-là. C'était de créer un centre culturel temporaire, l'actuel, et d'investir après

les travaux, la maison Hirsch. La maison Hirsch, je crois que toutes les poisses que l'on peut avoir sur un bâtiment, on les a eues. Il a fallu faire des micros pieux pour pouvoir soutenir le bâtiment qui était sur des sables mouvants, enfin sur un terrain qui n'était pas stabilisé. Ensuite, on a découvert de l'amiante, après, on a découvert la mérule, après il a fallu stabiliser le bâtiment et faire des travaux beaucoup plus importants que ceux que l'on imaginait au démarrage. Je ne suis pas sûre que si on avait su cela au démarrage de l'opération, on l'aurait faite. Mais maintenant que les choses sont lancées, on fait quoi ? On arrête tout ? Est-ce que c'est ce que vous voulez ? Que l'on arrête tout après avoir mis beaucoup d'argent. Non ? Donc, on continue malgré les embûches et les tracas que ce dossier nous cause sur fond de travaux dont les prix ont augmenté, mais c'est partout pareil. Chaque fois que l'on fait des travaux aujourd'hui, chaque fois que l'on commande des choses, que cela soit des rouleaux de papier, que ça soit refaire l'isolation, changer des fenêtres ou des tuiles sur le toit, l'addition explose. Donc, on va aller jusqu'au bout, si vous êtes tous d'accord. J'imagine mal s'arrêter en plein milieu du guet, les Montbéliardais diraient que nous ne sommes pas très responsables. Cela peut arriver d'avoir des problèmes comme cela, la preuve ! Et après, la réutilisation de l'ancien... de l'actuel, mais qui deviendra l'ancien centre Simone Veil, nous verrons. On verra en fonction de nos capacités financières à ce moment-là. Aujourd'hui, on réfléchit à la question, mais nous n'avons pas de solution. On réfléchit à la question et on verra. Mais je vous rappelle que pendant cinquante ans, il n'y a rien eu dans ce bâtiment, et cela ne gênait personne. On va dire que l'on est victime de notre succès. Oui, c'est cela.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, j'allais vous dire « gouverner, c'est prévoir ». Evidemment, la mérule... tout arrive.

Madame le Maire

On ne peut pas le savoir !

Monsieur Eric LANÇON

Je veux dire que l'on est en plein centre-ville, il y a le parking Velotte, c'est un quartier historique, on ne construit pas n'importe où. Je pense que l'on va être à plus de 150 % du coût initial et avouez, je suis plutôt gentil dans ce que je dis, j'imagine dans l'autre sens... Moi, je pense que c'est erreur, on ne veut pas s'arrêter, mais la maison Hirsch, il a fallu un certain temps pour l'acquérir, je pense que, pourquoi pas, cela fait quand même quatre ans que le projet est parti, on va attendre cinq ans... Les projets, c'est long, vous le savez. Donc, quand on parlait tout à l'heure de projet et d'écologie, il faut non seulement anticiper, mais je pense qu'avant, il faut prendre un temps certain pour éviter d'avoir des dérapages financiers comme ceux-là.

Madame le Maire

Je vous rappelle qu'il y a eu quand même deux ans de Covid, je ne pense pas que cela, nous pouvions l'anticiper, et puis je ne voudrais pas être désagréable ce soir, parce que le Conseil a bien commencé, j'ai envie qu'il continue comme cela, faut-il que je vous rappelle le parking des Blancheries, Monsieur LANÇON ? Voilà...

Monsieur Eric LANÇON

Je l'attendais ! Vous savez que le parking des Blancheries rapporte de l'argent à la Ville.

Madame le Maire

Pardon ?

Monsieur Eric LANÇON

Il a rapporté de l'argent à la Ville. Combien de box ont été vendus ?

Madame le Maire

Vous plaisantez, il a un coût de fonctionnement de presque 100 000 € par an à la charge de la Ville.

Monsieur Eric LANÇON

Je parle de l'investissement, combien de box se sont vendus ?

Madame le Maire

On en a vendu une trentaine peut-être. On pourra vous dire. Ce n'est pas énorme, peut-être un peu plus.

Monsieur Eric LANÇON

Ensuite avec le Conservatoire qui est à côté, il n'y aura pas tellement de problèmes de parking, ce qu'il y aura pour le centre Simone Veil au centre-ville. Vous le savez, on vous l'a déjà dit. Pas nous, les...

Madame le Maire

Vous savez que les habitants ont horreur du changement. Évidemment, si on change le centre Simone Veil et qu'on le déménage, il va falloir changer ses petites habitudes et il va falloir aller stationner à Velotte. Au moins, cela fera marcher Velotte, qui aujourd'hui, ne fonctionne pas aussi bien qu'on l'espère. Mais cela, ce sont des choses sur lesquelles nous réfléchissons et nous trouverons une solution d'ici là. Après, la Maison Hirsch est une maison qui ne répond pas aux espérances qui étaient les nôtres en matière de bâtiment sain. Je n'ose pas imaginer le projet privé, qui était le projet sur ce bâtiment-là, avec ce qui a été découvert dans la maison. Cela aurait été terrible, on aurait eu une ruine et une friche en plein centre-ville. Finalement, je pense que c'est beaucoup mieux que ce soit la collectivité qui l'ai achetée et qui la transforme.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Juste déjà, pour commencer, une petite boutade, je crois que c'est dans le Conseil Municipal précédent, que j'avais dit : « Mais je crois qu'en 2049.....

Madame le Maire

2045 !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Qu'en 2045, quand vous serez encore à votre place, je crois que vous direz encore, pas à moi, parce que je serai mort depuis longtemps, mais je crois que vous allez encore dire : « Mais quand même, qu'est-ce que vous avez fait ? » Continuez, parce que finalement, cela fait sourire tout le monde.

Madame le Maire

C'est bien ! Mieux vaut sourire que pleurer !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je pense qu'il vaut mieux regarder l'avenir que le passé. En ce qui concerne l'avenir, cela vient compléter ce que je voulais dire, je crois que ce qu'il ressort de cette question de la maison Hirsch, on a parlé tout à l'heure d'anticipation, c'est l'anticipation, c'est quelque chose sur lequel on doit travailler beaucoup, beaucoup. Parce qu'il y a des choses, on se lance, on se dit : « Cela devrait aller... » mais je crois que l'on a besoin de plus anticiper. Je ne dis pas que les services n'ont pas anticipé, il y a eu du travail, mais ce que l'on voit maintenant, doit nous inciter pour les projets futurs qu'il pourrait y

avoir, que ce soit des projets de réhabilitation, ou autres, que l'on anticipe encore plus que ce que l'on ne fait maintenant.

Madame le Maire

Anticipons le vote si vous le voulez bien. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Vous vous absteniez sur la Décision Modificative.

Pour	:	27
Contre	:	0
Abstentions	:	5

Madame le Maire

Nous allons passer à la question suivante « Autorisations de Programme – Ajustement ».

22. AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AJUSTEMENT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Il s'agit d'ajuster les Autorisations de Programme, on vient un peu de déflorer le sujet.

Sur la maison Hirsch, le décalage de 500 000 € de Crédit de Paiement sur l'année 2023. Sur le pôle associatif de la Chiffogne, le centre Lou Blazer, un Crédit de Paiement supplémentaire de 60 000 €. Attention, il y a une erreur matérielle qui s'est introduite dans le rapport de présentation. Les totaux sont faux. Donc, le total d'AP sur ce pôle associatif de la Chiffogne est de 1 760 000 € et en Crédit de Paiement sur l'année 2022 c'est 1 028 650,88 € -je ne sais pas si c'est 68 ou 88 centimes, il faudrait que je retourne voir mon ophtalmo, je n'arrive pas à lire- on marquera le bon chiffre sur le Procès-Verbal en fonction de ce qui est écrit sur mon rapport puisque je suis très démocrate, c'est moi qui ai raison !- Sur la restauration des Hexagones, à Domon, là aussi, il y a eu des erreurs matérielles qui ont été commises lors du vote du 4 avril 2022, il est nécessaire d'ajuster l'AP puisqu'elle était au départ de 920 000 €, donc, on rajoute 50 000 € pour la porter à 970 000 € et en Crédit de Paiement, une dépense d'un montant de 3 012,45 € a été omise, il convient de la réintégrer et le montant des Crédits de Paiement réalisés sur 2021 s'établit à 161 310,38 € et non 158 297,33 €. Le Crédit de Paiement pour 2022 aurait dû s'établir en conséquence à 758 689,62 €, au lieu de 761 702,07 €, afin de s'ajuster au montant de l'Autorisation de Programme. Vous avez à l'arrière de votre projet de délibération, la correction apportée. Les autres Autorisations de Programme dont la Médiathèque pour 2 005 000 € restent inchangées.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les modifications des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement telles que présentées.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Cinq abstentions.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	5

- N'a pas pris part au vote M. Christophe FROPPIER momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°23 « Admissions en non-valeur et créances éteintes des titres irrécouvrables – Budget Principal 2022 ». Eddie STAMPONE.

23. ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES DES TITRES IRRECOUVRABLES – BUDGET PRINCIPAL 2022

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Chaque année on a cette délibération. C'est à la demande du Trésorier Municipal que ces demandes sont faites. Donc, les admissions en non-valeur pour 5 268,14 € sont des demandes pour des cas de débiteurs en situation d'insolvabilité, partis sans laisser d'adresse, décédés, à chaque fois, des tentatives de recouvrements, qui sont restées vaines.

Et des créances éteintes pour 366,98 €, qui sont des créances dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridictionnelle devenue définitive.

Donc, les admissions en non-valeur et les créances éteintes représentent 0,01 % des recettes réelles de fonctionnement et il est à noter que le taux de recouvrement pour l'exercice 2021 s'établit à 99,02 %, pour une moyenne des communes de même strate de 97,81 %.

Évidemment, ces données ont été vérifiées par les services.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur et créances éteintes, les créances listées.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°24 « Tarification – Année 2022 – Actualisation ».

24. TARIFICATION – ANNEE 2022 - ACTUALISATION

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

En décembre 2021, nous avons voté les tarifs de la Ville de Montbéliard. À l'occasion de la prochaine édition des Lumières de Noël, de nouveaux tarifs doivent être créés.

1/Stationnement :

Actuellement, le stationnement place Denfert-Rochereau, Cour des Halles et rue des Halles est limité à 2h avec 1h de stationnement gratuit par jour et par véhicule. Le tarif horaire étant de 1,30 €/h. Pendant la période du Marché de Noël, un certain nombre de places de stationnement est supprimé place Denfert-Rochereau, place Dorian, place Saint-Martin, ce qui représente environ 120 places soit 15 % de l'offre globale de stationnement. Sur cette même période, où le nombre de places est diminué, l'affluence est augmentée et de ce fait, l'offre de stationnement est fortement détériorée. Cette situation est néfaste pour le commerce de centre-ville. Afin d'augmenter l'offre de stationnement et la rotation des véhicules pendant le Marché de Noël, il est proposé, du 17/11/2022 au 04/01/2023, les dispositions suivantes : Place Denfert-Rochereau, d'autoriser le stationnement sur les 8 places longitudinales actuelles et de créer 3 places longitudinales côté gauche. Les 11 places seraient gratuites et limitées à 20 minutes par jour et par véhicule. Le stationnement serait autorisé les lundis, mardis, jeudis et vendredis jusqu'à 12h les mercredis, samedis et dimanches jusqu'à 10h. Cour des Halles et rue des Halles, de limiter le stationnement à une durée d'une heure gratuite par jour et par véhicule.

2/Patinoire :

La patinoire sera installée place Denfert. Les recettes seront encaissées par une régie selon les tarifs suivants :

Pour les enfants de -4 ans :	gratuit
Enfants à partir de 4 ans :	5 €
Carnet de 10 entrées :	40 €
Entrée pour les groupes ≥ 10 personnes :	4 €
Entrée pour les établissements scolaires de Montbéliard :	gratuit
Pour la location de matériel et jeux ludiques :	3 €
À noter que la Ville de Montbéliard offrira 280 tickets à ses partenaires.	

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs présentés ci-dessus.

Madame le Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, c'est un sujet qui nous a occupés et sur les deux points : le stationnement et la patinoire. On va vraiment à contresens de notre société et du monde. D'habitude, il n'y avait pas de place de stationnement place Denfert devant les magasins. Et là, on va avoir 11 places de stationnement, dont trois nouvelles. J'ai dit tout à l'heure « en progrès, mais peut mieux faire et ne devrait pas s'y prendre aussi tard », on va attendre quoi pour peut-être ne pas satisfaire tous les commerçants et tous les clients ? On va ouvrir, avant midi, et même, avant 10 h certains jours. Il y a onze places, les gens vont pouvoir stationner 20 minutes, c'est-à-dire que sur chaque place, on peut espérer au maximum, avoir, peut-être, six personnes qui viennent se placer là. J'espère que les commerçants auront d'autres personnes qui viendront autrement. Mais, il faut absolument que l'on arrive à voir les choses autrement. On est en train de remettre de la voiture en ville. Je suis désolé.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE, ce problème de stationnement qui nous occupe tous les ans au moment de la préparation du Marché de Noël, et j'imagine que c'était la même chose quand vous étiez aux affaires puisque vous aviez passé la patinoire à l'intérieur de la Cour des Halles et comme cela n'a pas du tout marché, vous l'avez repassée de l'autre côté après. Cela, c'est pour la patinoire...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Cela fait deux fois que vous nous dites : « Mais de votre temps... »

Madame le Maire

Oui, qu'est-ce que vous voulez.... Ce n'est pas interdit d'avoir de la mémoire et puis de se rappeler des bonnes ou des moins bonnes expériences. C'était une demande des commerçants, qui est récurrente pour avoir des places de stationnement rapide, donc, 20 minutes, pendant le temps du Marché de Noël. Il y avait eu toute une polémique l'an dernier qui avait été lancée comme par hasard, au moment des élections. Vous n'en étiez pas à l'origine, mais il y avait d'autres groupes qui se présentaient et c'était déjà la deuxième fois, qu'il y avait, au moment des élections ce type de polémiques. On a entendu ce que les commerçants disaient. Vous savez, « gérer une collectivité, c'est anticiper », oui, gérer, oui, mais c'est essayer de trouver le consensus pour que tout le monde ait un peu de soleil devant sa porte. Donc, c'est ce que nous avons essayé de faire avec cette opération, que nous allons tester cette année. J'espère qu'elle sera concluante pour les commerçants, si personne n'est content, on reviendra en arrière, mais on a essayé de trouver une organisation, un compromis qui convenait, à peu près à tout le monde. C'est aussi gérer l'art de « on ne donne pas tout à l'un, on ne donne pas tout à l'autre », j'essaye de trouver un compromis et c'est en général, comme

cela que l'on arrive à vivre correctement. Les uns avec les autres. Parce que vous savez, les dogmes de « plus une voiture en centre-ville », moi, je n'ai pas envie de faire mourir les commerces.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Arrêtez les caricatures ! Ce n'est pas ce que l'on demande.

Madame le Maire

Non, ce n'est pas une caricature. On sait très bien, on en parlait justement avec l'architecte qui a travaillé sur le centre Simone Veil, de l'absence de voitures dans les villes de taille moyenne, ou dans des petites villes comme Montbéliard. Lui, disait, et il a tout à fait raison, les grandes villes, vous êtes à Metz, à Strasbourg, il y a un centre-ville qui est extrêmement important, de toute façon, les gens sont obligés de se déplacer en transports publics ou de venir à pied. Dans une petite ou moyenne ville, ce n'est pas la même chose, la manière de vivre, de se comporter, de circuler, de stationner n'est pas la même. Donc, il faut faire attention de ne pas coller les grands principes de grandes villes sur des petites villes qui ensuite, en pâtissent. Je prends l'exemple du THNS qui devait s'appeler « Caden'Cité » avant. Vous voyez, parfois, on met beaucoup plus de temps avec le bus actuel, que l'on en mettait avant avec notre système de transport en commun. Donc, il faut faire attention, il faut faire très, très attention. Donc, nous nous sommes mis d'accord avec les commerçants qui sont très contents, j'espère qu'ils resteront contents, comme cela, nous serons tous contents. En tout cas, nous, peut-être pas vous, mais nous, nous le serons.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Mais c'est tellement symbolique, ces onze places en question...

Madame le Maire

Non, ce n'est pas vrai, cela n'est pas symbolique. Je vais vous raconter par exemple, le pâtissier nous dit : « Moi, j'ai ma petite grand-mère -je n'ai rien contre les grands-mères- qui vient acheter son gâteau avec une voiture. Elle ne va pas aller se garer à 500 mètres pour acheter un gâteau, sinon, elle ira l'acheter ailleurs ». J'ai l'opticien qui me dit : « Mon petit grand-père, qui porte des lunettes, il ne va pas du tout venir pendant le temps du Marché de Noël parce qu'il ne peut pas se garer devant chez moi, parce que, comme il ne voit rien, il ne veut pas marcher longtemps à pied, parce qu'il a peur de tomber. » Voilà le quotidien des gens. C'est quand même cela qu'il faut que vous compreniez ! Je ne comprends pas que vous ne compreniez pas cela. C'est d'une évidence !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Moi, ce que je comprends, c'est qu'il y a des petites villes qui le font. Quand Belfort a sanctifié sa place, beaucoup de gens ont rouspété, et finalement cela s'est fait malgré tout.

Madame le Maire

Aujourd'hui, sur ces places-là, il n'y a plus que des bars, des restaurants et des terrasses. C'est cela la réalité.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Et de toute façon, les gens ne pourront pas stationner devant La Mie Câline pour aller acheter leur galette. De toute façon, il n'y a pas de place devant La Mie Câline !

Madame le Maire

C'est une demande des commerçants....

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Bien sûr qu'ils vont demander cela !

Madame le Maire

Si cela leur convient et que cela ne gêne pas l'activité du Marché de Noël et de la patinoire, alors très bien, tout le monde sera content. Je ne vois vraiment pas où est le problème.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Mais j'ai dit, tout à l'heure, et c'est pour montrer cet exemple et l'exemple de la patinoire est le même, il faut que l'on arrive à, non seulement, traiter des petits problèmes et des choses comme cela, par-ci, par-là, mais avoir une vision et se dire : « À tel moment, c'est symbolique, peut-être que les commerçants m'ont demandé cela, mais on peut, peut-être, s'en passer quand même ». Vous n'avez pas la même façon de voir les choses.

Madame le Maire

Oui, nous n'avons pas la même vision.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'ai bien compris que l'écologie passait après le commerce.

Madame le Maire

Ce n'est pas vrai ! Il doit y avoir les deux en même temps. Ce n'est pas vrai du tout, c'est faux ! On a sûrement plus fait pour l'écologie que vous n'en avez fait. Excusez-moi, mais vous n'avez pas planté un seul arbre.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Mais écoutez, c'est lamentable !

Madame le Maire

Non, ce n'est pas lamentable, dites-moi ce que vous avez fait.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Madame BIGUINET, je ne vais même plus pouvoir vous dire que vous progressez. Moi, j'ai dit « En progrès », je ne suis pas tout le temps en train de raconter que vous ne faites rien. Soyez un peu positive de temps en temps !

Madame le Maire

Bon, on ne va pas s'énerver. Le deuxième sujet, allons-y.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Le deuxième sujet, c'est exactement la même chose. Avec le prix de l'énergie qui augmente on s'est posé la question de la pertinence de cette patinoire. Et il y a des élus de la Majorité qui ont dit : « De toute façon, on sait bien que c'est sans doute la dernière année qu'il va y en avoir une. »

Madame le Maire

Qui a dit cela ?

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Non, non, je ne cafterai pas. Celui qui l'a dit doit se reconnaître. Et tout le monde l'a entendu quand même.

Madame le Maire

Moi, je n'ai pas entendu !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Donc, en ce moment, il y a des chances pour les patinoires soient interdites l'année prochaine.

Madame le Maire

On verra bien si c'est interdit.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

On va attendre encore une fois. Mais on aurait pu anticiper. Il y a quand même beaucoup de villes dans lesquelles on a enlevé les patinoires. Et les villes dans lesquelles il n'y a pas de patinoire couverte... A Charquemont, il y a patinoire quand il fait froid et quand il ne fait pas froid, il n'y a pas patinoire, voilà. Mais je pense que vous auriez pu anticiper, parce que cette question de patinoire, je l'avais déjà posée.

Madame le Maire

Vous répétez beaucoup la même chose, Monsieur LACHAMBRE. Je ne voudrais pas être désagréable...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Mais je suis obligé de répéter, c'est l'art de l'enseignant peut-être, je ne sais pas. Ou le défaut !

Madame le Maire

Je sais, c'est l'art de l'éducation, oui.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Mais j'ai l'impression qu'avec vous, il va falloir que je répète encore beaucoup de fois.

Madame le Maire

Oui, je crois !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Voyez, il y a un enseignant qui rigole, parce qu'il trouve que j'ai raison !

Madame le Maire

Oh non !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Le prix de l'énergie qui augmente, c'est depuis fin 2021 et encore plus depuis la guerre en Ukraine, on voit ce qu'il se passe. À un moment donné, on sait qu'il va falloir que l'on économise l'énergie, parce qu'on n'en aura pas assez, et là, en plein moment où l'on a besoin de l'énergie et où l'on risque de

manquer d'électricité, qu'est-ce que l'on fait ? On met une patinoire sur laquelle il va falloir mettre plein pot dans la journée, parce que la nuit, ce n'est pas le moment où cela se refroidit le plus et en plus, si cela se réchauffe un peu, ce n'est pas grave, mais c'est le matin où il va falloir mettre plein pot. On va demander à tout le monde de baisser sa consommation de 7 h à midi et là, qu'est-ce que l'on fait ? On va faire marcher la patinoire. On est à contre-courant complet ! Je sais, je l'ai dit tout à l'heure, souvent, on a prêché dans le désert, on nous a donné raison, cette fois-ci, cela va être encore pareil.

Madame le Maire

Peut-être que vous aurez raison l'an prochain. Si les patinoires sont interdites...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Vous n'avez rien compris, et là, je ne dis pas « peut mieux faire » parce que vous ne faites rien dans ce cadre-là.

Madame le Maire

Si c'est interdit, on ne le fera pas !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Mais vous attendez qu'il y ait une interdiction.

Madame le Maire

Non, nous avons réfléchi à une patinoire artificielle. Or, la patinoire artificielle utilise des produits chimiques et toxiques que nous n'avons pas envie d'avoir. Après, notre Marché de Noël, on a aussi envie qu'il fonctionne, que ce soit un beau Marché de Noël attractif. Si on enlève les illuminations, la patinoire, le chauffage... on va s'éclairer aux bougies, au risque de mettre le feu d'ailleurs aux différents bâtiments...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Mais vous savez, il y a un Président qui a parlé des Amish et cela lui est revenu en boomerang, alors attention aux bougies quand même. On a vu, on sait que l'on est capable de proposer des choses attractives, rigolotes pour toutes les tranches d'âge, sans que cela soit nécessairement une patinoire. Évidemment, il faut se creuser la tête et pas nécessairement faire ce que l'on a fait l'année d'avant.

Madame le Maire

On vous interrogera pour l'an prochain, surtout si c'est supprimé.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Nous demandons que dès le 2 janvier, il puisse y avoir un groupe de travail qui réfléchissent, si on ne met pas de patinoire, à ce que pourrait y mettre. Les élus de l'Opposition sont prêts à y participer.

Madame le Maire

Vous nous ferez part de vos réflexions, on n'est pas obligé de faire un groupe de travail pour cela.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

On peut, peut-être, travailler ensemble, vous ne croyez pas ?

Madame le Maire

Je ne suis pas sûre que tout le monde ait envie de travailler... Non, pas sûre ! Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Je me disais que jusque-là, tout allait bien, mais vous reprenez vos habitudes...

Madame le Maire

Chassez le naturel, il revient au galop !

Monsieur Eric LANÇON

Je rappelle que sur les trente dernières années, nous n'avons été que six ans au « pouvoir », les 24 autres années, c'était vous. Et si la Ville en est là, vous avez plus de responsabilités que nous.

Madame le Maire

Moi, je trouve que l'on n'est pas si mal que cela.

Monsieur Eric LANÇON

J'ai aussi des souvenirs. Vous êtes dans le compromis, c'est merveilleux parce que c'est nouveau et c'est bien. Parce que vous dites : « Il est difficile de prendre en compte les gens ». Mais personne ne vous a obligée à être Maire Madame.

Madame le Maire

Je n'ai jamais dit cela. Je n'ai pas utilisé ces termes.

Monsieur Eric LANÇON

On verra le compte rendu, vous dites : « C'est difficile de répondre à la petite maman... ».

Madame le Maire

C'est difficile de trouver un compromis pour que tout le monde ait l'impression que l'on pense à lui et puisse vivre normalement. Bien sûr que c'est compliqué.

Monsieur Eric LANÇON

Vous n'êtes pas surprise ? On dirait que vous êtes surprise !

Madame le Maire

Non, mais j'ai l'impression d'être obligée de vous l'expliquer, Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Non, pas du tout ! Ce ne sont pas des arguments... Pour les 110 000 € de la patinoire, moi, je pense que... Nous en avons beaucoup discuté dans notre groupe, on avait des avis divergents mais complémentaires... Donc, je vais plutôt mettre en avant, pourquoi, à cinq semaines de l'ouverture, je pense qu'il serait incongru de dire non. Pour une simple raison, c'est que les premières victimes, ce sont, avant toute chose, les jeunes qui vont suffisamment souffrir par la suite.

Madame le Maire

On est d'accord !

Monsieur Eric LANÇON

Ce sont les écoles, les collèges... donc, cela, c'est l'argument majoritaire pour dire : « Cette année, oui. ». Mais on ne peut plus continuer comme cela. C'est-à-dire soit on attend l'interdit qui arrivera un jour ou l'autre, soit on se met rapidement au travail tous ensemble, du moins les volontaires, pour

dire : « L'année prochaine, que fait-on ? On ne peut plus faire de patinoire. » Je vous rappelle que vous avez interdit la retransmission de la Coupe du Monde au Qatar, vous parliez d'une « hérésie environnementale », ce sont vos termes et vous ajoutez : « On ne peut pas demander aux gens de faire des efforts et de cautionner ce type de manifestation ». On n'en est pas très, très loin, ici actuellement.

Madame le Maire

Non, cela n'a rien à voir ! Les économies de kWh de la patinoire, on les fera ailleurs, mais on ne fera pas d'économie sur le Marché de Noël, parce qu'il y a quand même un enjeu économique et commercial sur nos restaurateurs, nos commerces à Montbéliard, qui, aujourd'hui, est évident. Cela fait deux ans que les commerces, les restaurateurs, les bars souffrent de cette situation. Je ne vais sûrement pas leur mettre la tête sous l'eau.

Monsieur Eric LANÇON

Monsieur LACHAMBRE a proposé quelque chose. Vous avez déjà réfléchi puisque vous parlez d'une patinoire synthétique, donc, vous savez bien que c'est un problème qui arrivera un jour ou l'autre. Si durant tout le mois de décembre, il y a 15°, d'un certain côté, il y aura peut-être suffisamment d'électricité, mais vous imaginez le congélateur ouvert, pendant cinq à six semaines ?

Madame le Maire

Est-ce que vous connaissez le coût de la patinoire, en un mois ? Est-ce que vous le connaissez ?

Monsieur Eric LANÇON

C'est vous qui êtes aux commandes ! Dites-le. Cela va être entre 108 000 et 112 000 €...

Madame le Maire

Non, je parle du coût de l'énergie, de l'électricité. C'est 7 000 € pour le mois.

Monsieur Eric LANÇON

Cela dépend, évidemment, de la température extérieure.

Madame le Maire

En moyenne. Il ne va pas non plus faire 25° au mois de décembre !

Monsieur Eric LANÇON

Au-delà de cela...

Madame le Maire

Je finis parce que je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi. C'est 7 000 € et cette économie de 7 000 €, on la fera sur autre chose, ailleurs. C'est ce que j'essaye de vous expliquer depuis le début. Mais nous conservons, en tout cas, cette année, la patinoire parce qu'elle est un élément d'attractivité très fort, pour les jeunes -vous l'avez dit-, pour les scolaires, pour les commerces, pour cette place qui a besoin d'un facteur d'attractivité pour que tout ce petit monde vive.

Monsieur Eric LANÇON

Je n'ai pas dit le contraire, jusqu'à présent, j'ai simplement demandé, pour appuyer la demande de mon collègue Bernard, que l'on réfléchisse pour l'année prochaine. Avant, peut-être, qu'il y ait un interdit sur la patinoire. D'anticiper tout simplement, pour reprendre un mot à la mode actuellement, dans ce Conseil Municipal. C'est tout.

Madame le Maire

Très bien. Monsieur PONCET, je crois que vous vouliez prendre la parole ?

Monsieur Alain PONCET

C'est moi qui ai lancé le débat sur la patinoire en commission n°4, mais on a eu un débat assez intéressant et argumenté. Là, l'idée n'est pas de voter contre la tarification, mais symboliquement, nous, écolos, nous votons contre pour porter une réflexion sur l'avenir de la patinoire l'année prochaine. Effectivement, s'il fait trop doux, il va y avoir des problèmes, c'est un peu comme la neige artificielle à Belfort. On l'a vu l'année dernière ou il y a deux ans, quatre semaines sous la pluie, ils n'ont jamais pu faire de neige, mais ils n'ont jamais arrêté le canon à neige sur la grande place. Après, on a parlé de chercher des solutions de remplacement. Moi, ce que j'ai dit l'autre jour, ce n'est pas un problème d'économie, c'est un problème symbolique et philosophique, c'est-à-dire que dans un monde qui s'avance devant nous, où les étangs ne gèlent plus en hiver, les lacs vont geler de moins en moins... on n'est pas obligé de faire croire à nos enfants que c'est bien de patiner et qu'il faut apprendre à patiner... puisque, de toute façon, cela n'existera quasiment plus dans la nature ou quelques jours par an, à la vitesse à laquelle cela va.

Madame le Maire

On ne sait pas !

Monsieur Alain PONCET

Nous n'allons pas voter contre la tarification, mais voter, symboliquement, contre la patinoire.

Madame le Maire

Donc, vous votez contre les propositions de cette tarification. Il y a une abstention, deux contre et deux pour.

Pour	:	29
Contre	:	2
Abstentions	:	1

Madame le Maire

On va passer à la question suivante. Pardon, Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Je voulais intervenir, si je peux encore,

Madame le Maire

Oui, allez-y !

Madame Sidonie MARCHAL

C'est un vrai débat que l'on a eu et je trouve que c'est un des sujets concrets, les plus intéressants que l'on puisse avoir dans ce Conseil Municipal en tant que projet d'avenir. J'ai un peu réfléchi sur la question. Moi, j'ai essayé de chercher le bilan carbone d'une patinoire, je n'ai pas d'information sur les enjeux techniques, sur les patinoires, ce que ça coûte de l'énergie. Ce n'est pas nécessairement l'électricité qui est la plus porteuse de l'empreinte carbone d'une patinoire. Ce sont les déplacements de matériels, les éventuelles fuites de gaz, les questions de perte d'eau dans le système de la patinoire. Il y a quand même une vraie réflexion. La question que l'on pose ce soir n'est pas juste une question d'opposition. Je me suis renseigné, il y a des municipalités qui ont décidé, elles-mêmes

d'interdire. Je n'ai pas dit que je voulais l'interdiction de la patinoire. La mairie de Bordeaux l'a, par exemple, interdite depuis plusieurs années, la mairie de Rennes, récemment Royant, Rochefort, Nîmes en août/septembre, ont décidé de ne pas réaliser de patinoire. La question spécifique, vous l'avez évoquée, c'est la question de l'attractivité pour les enfants, mais c'est un vrai enjeu politique au sens global de faire encore, aujourd'hui, des patinoires. C'est un vrai enjeu politique, qui nous a beaucoup fait réfléchir, c'est un beau sujet.

Madame le Maire

Très bien. Donc, il y a une abstention, deux contre.

Question n°25 « Marché d'assurance flotte automobile – Avenant de substitution du titulaire ». Eddie STAMPONE.

25. MARCHE D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE – AVENANT DE SUBSTITUTION DU TITULAIRE

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Effectivement, c'est le marché automobile, ces engins qui circulent Place d'Armes, qui circulent même très bien, il y a même des places de stationnement qui sont gratuites 20 minutes à Belfort. Entre midi et quatorze heures, sans limitations de durée d'ailleurs, sur la Place d'Armes, les véhicules peuvent passer Place d'Armes et peuvent stationner. Donc, non, la Place d'Armes n'est pas totalement piétonnisée. Je vous invite à y retourner, pas trop souvent parce que l'on préfère que vous soyez à Montbéliard plutôt qu'à Belfort, d'autant plus que vous aurez peut-être une vision d'horreur à Belfort, c'est qu'il y a une patinoire aussi Place d'Armes qui sera installée.

ALTIMA Courtage filiale de la MAÏF, nous informe qu'elle va céder notre contrat à la SMACL Assurances SA et donc, il faut que l'on prenne acte de ce transfert après avis de la commission compétente.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Monsieur STAMPONE a dit un truc, je n'ai rien compris, mais il m'expliquera tout à l'heure. J'avais l'impression que c'était juste pour avoir son mot à dire. Mais je n'ai rien compris.

Madame le Maire

Ce n'est pas grave, il s'agit d'automobiles ! Vous votez contre Monsieur LACHAMBRE ?

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Non, je ne suis pas contre les automobiles tout le temps.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Eric LANCON momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°26 « Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois ».

26. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Le tableau des emplois, vous l'avez sous les yeux. Et donc les crédits, évidemment, seront inscrits au budget.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les présentes dispositions.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Eric LANCON momentanément absent -

Madame le Maire

Question suivante « Personnel communal – Adhésion au contrat de groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion du Doubs ».

27. PERSONNEL COMMUNAL – ADHESION AU CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DU DOUBS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

En février, nous avons voté un avenant à ce contrat. On avait donc, eu une tarification inchangée, mais une indemnisation à 90 %. Là, c'est un nouveau contrat, après appel d'offres qui a été souscrit par le Centre de Gestion du Doubs. Un contrat avec le même groupement, CNP Assurances et SOFAXIS. Le même groupement que nous avons autrefois.

C'est une durée de 4 ans. C'est un contrat qui va couvrir : le décès, l'accident de service et les maladies professionnelles. La cotisation est basée sur le traitement indiciaire brut, hors supplément familial de traitement. La cotisation augmente, puisqu'elle est en globale à 1,38 % au lieu de 1,27 %, ce qui était prévu au précédent contrat. En revanche on revient à une prise en charge de 100 % au lieu des 90 %.

Après avis de la Commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2023 au contrat de groupe d'assurance et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout acte y afférent.

J'ai oublié de vous préciser que l'on aura également, une contribution forfaitaire qui sera versée au centre de gestion, d'environ 2 000 € par an.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°28 « Protection fonctionnelle – Indemnisation des agents ».

28. PROTECTION FONCTIONNELLE - INDEMNISATION DES AGENTS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Nous avons déjà eu ce genre de délibération récemment. Deux agents ont subi des outrages le 1^{er} juin 2021. A la suite d'un jugement qui a été rendu définitif, ils ont bénéficié de 300 € de dommages et intérêts. La personne, auteur des faits est insolvable. Ils n'ont pas réussi à se faire payer les 300 € de dommages et intérêts. Et donc, c'est la Ville qui se substitue dans son obligation de protection fonctionnelle de ses agents. Elle va se substituer et verser, si vous êtes d'accord, les 300 € à ces deux agents.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°29 « Adhésion à l'Agence Nationale pour le Développement du Cinéma en Régions ».

29. ADHESION A L'AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU CINEMA EN REGIONS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Dans le cadre de la réflexion de l'offre de cinéma sur la Ville de Montbéliard, l'Association Nationale pour le Développement du Cinéma en Régions (ADRC) nous aide et il est donc proposé d'adhérer à cette structure pour un coût annuel de 330 €.

Après avis des commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'Agence Nationale pour le Développement du Cinéma en Régions (ADRC) et de désigner le Maire pour y être représentant de la commune.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°30 « Mise en lumière du Château – Protocole transactionnel avec la société SPIE CITYNETWORKS ». Rémi PLUCHE.

30. MISE EN LUMIERE DU CHATEAU – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE SPIE CITYNETWORKS

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Merci Madame le Maire.

Il s'agit de la mise en lumière du Château avec un protocole transactionnel avec la société SPIE CityNetworks. Au cours des années 2018, 2019 et 2020, la société SPIE CityNetworks a réalisé les travaux de mise en lumière du château de Montbéliard avec deux marchés :

- Un premier marché pour un montant de 169 440 € HT
- Un deuxième marché pour le plan Lumières 2020, pour un montant de 129 551,04 € HT.

Toutefois, au cours de la réalisation desdits marchés, de nombreux dysfonctionnements sont apparus, notamment concernant les projecteurs, mâts d'éclairage, mais également la protection à la foudre, rendant complexes les interventions et la finalisation des ouvrages, mais sans que l'imputabilité technique puisse clairement être déterminée.

Il y a eu des désordres concernant des réglottes sur terrasse bleues hors service, des réglottes au sol hors service et cette liste n'est pas exhaustive.

En effet, certains éléments techniques ne figuraient pas au sein des différents documents composant les dossiers techniques de ces deux marchés.

Au cours de l'été 2021, un sinistre a directement atteint les ouvrages d'éclairage en question et de mise en lumière du château ce qui a rendu impossible toute investigation plus avant. Suite à un orage violent, certains matériels d'éclairage ont directement été frappés par la foudre les rendant inopérants.

Devant l'ensemble des problématiques et difficultés précitées, les marchés n'ont pas pu être soldés, puisque le marché 2020-2030 fait l'objet de réserves et que la garantie de parfait achèvement actionnée pour le marché 2018-2038 n'est pas honorée malgré les nombreuses mises en demeure. Chacune des parties du marché souhaitant préserver au mieux ses intérêts propres au vu des responsabilités susceptibles d'être engagées de part et d'autre, c'est donc une situation de blocage total à laquelle les parties sont confrontées.

Toutefois, suite aux différents échanges menés, aux expertises techniques entreprises conjointement et avec des sociétés tierces apportant leur avis technique, des solutions techniques ont pu être dégagées et pourront être mises en œuvre afin de permettre un fonctionnement idoine des installations de mise en lumière du Château.

La société ADEE Électronique, spécialiste de la protection foudre et des surtensions, domiciliée 300 rue des Arts et Métiers, 21 410 Pont de Pany, a été mandatée par la société Spie CityNetworks et a proposé des solutions techniques.

Ces solutions comportent néanmoins un coût non négligeable de 67 604 € HT, soit 81 125 € TTC qui devra faire l'objet d'un partage entre les parties au vu de ce qui a été exposé ci-avant.

En cet état, et pour régler un litige né ou à naître, les parties se sont rapprochées afin de mettre fin, de manière définitive, irrévocable et forfaitaire, au litige lié à l'exécution des marchés 2018-2038 et 2020-2030.

Dans le cadre de concessions réciproques et en dehors de toute considération relative à leurs responsabilités et sans approbation des prétentions adverses, les parties conviennent de mettre fin amiablement à leur différend et transigent comme suit :

- 1) Les parties s'accordent à considérer le montant des préjudices subis par chacune d'entre elles, et tels que ci-avant exposés comme s'élevant à hauteur de 81 125,62 € TTC, et correspondant au coût des travaux de reprise nécessaires.

- 2) La société SPIE CityNetworks s'engage à réaliser à sa charge les travaux de reprise et de mise en conformité technique et de sécurisation complémentaire concernant le remplacement des réglettes défectueuses pour un montant de 38 521,68 €.
- 3) La Ville de Montbéliard s'engage à signer un constat d'achèvement des travaux précités, valant procès-verbal de réception desdits travaux de reprise, mais également des travaux objet du marché de mise en lumière confiés en 2020 précité à SPIE CityNetworks (le marché de 2018 ayant été réceptionné), et par lequel elle déclare tenir quitte, et décharger, la société SPIE CityNetworks de toute obligation relative aux travaux ci-avant exposés et aux dommages et préjudices qui en sont résultés ;
- 4) La Ville de Montbéliard s'engage à verser à la Société SPIE CityNetworks, la somme de 29 083 € HT venant en règlement de la quote-part de partage des surcoûts induits dans le délai de 15 jours suivant la signature du constat d'achèvement des travaux de mise en conformité. Ce montant correspond à la mise en conformité de la protection foudre et des nacelles de grande hauteur, suivant les propositions de ADEE Electronic.
- 5) La Ville de Montbéliard s'engage parallèlement à effectuer le règlement de 2 591 € HT, hors actualisation, correspondant au solde dû à la société SPIE CityNetworks au titre du marché signé entre les parties pour le contrat 2020-2030, et ceci dans le même délai de 15 jours suivant signature du constat d'achèvement des travaux.
- 6) Les parties reconnaissent être dûment et pleinement remplies dans leurs droits et actions réciproques, et s'accordent également à considérer que le présent protocole transactionnel vaut décision de réception des deux marchés susvisés ainsi que des travaux de mise en conformité précités, avec date d'effet à compter de la date de signature du constat d'achèvement des travaux de mise en conformité. À compter de cette date démarrera le délai de garantie de parfait achèvement de 6 mois.
- 7) En contrepartie de ces règlements, la société SPIE CityNetworks s'engage à renoncer à tout surplus de réclamation lié aux marchés n° 2018-2038 et 2020-2030.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les présentes dispositions et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel ci-joint avec la société SPIE CityNetworks.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°31 « Délégation de Service Public – Rapport d'activité – Année 2021 – Chauffage urbain / DALKIA ».

31. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT D'ACTIVITE – ANNEE 2021 – CHAUFFAGE URBAIN / DALKIA

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Merci Madame le Maire.

En application du CGCT, le Conseil Municipal doit prendre acte de la communication des rapports d'activité des délégations de service public pour l'année écoulée.

En ce qui concerne le chauffage urbain dont l'exploitation a été déléguée à DALKIA. Le traité de concession a été signé au 1^{er} août 2016 et s'achèvera au 31 juillet 2023. Le rapport d'activité porte sur l'année civile 2021.

Sur les travaux de Gros Entretien Renouvellement (GER) :

Le montant s'élève à 85 207 €. Peu d'opérations d'importance, mais un ensemble d'interventions concernant un maintien en l'état. Ces travaux concernent essentiellement des travaux sur le réseau (53 % - réparation de fuites).

Madame le Maire

On n'est peut-être pas obligé de lire tous les tableaux et le texte.

Monsieur Rémi PLUCHE

On constate une augmentation significative du volume de chaleur vendue (+12,9 %) en 2021 par rapport à 2020. Ceci s'explique par une rigueur climatique plus importante et peut être par la période de confinement de 2020.

Le taux d'enlèvement de vapeur à l'UIOM est très bon et supérieur aux engagements contractuels. Ceci a été favorisé par une coupure de la cogénération en mars 2021 et un fonctionnement partiel en novembre 2021.

Données financières :

Le chiffre d'affaires représente les recettes liées aux ventes de chaleur (R1) et aux abonnements (R2). Il s'élève à hauteur de 4 427 441 € et augmente fortement par rapport à l'année précédente (+34 %). Cette progression est due à l'augmentation des consommations en 2021 et à la forte poussée tarifaire.

Charges d'exploitation : Les déboursés réels d'exploitation s'élèvent à 3 160 000 €. Ils se décomposent en plusieurs postes.

Charges P1 : 2 417 000 € ;

Charges P2 : 705 000 € ;

Charges P3 : 85 200 €.

Charges calculées :

1 441 000 € concernent les dotations GER, les reprises sur provisions ainsi que les amortissements, principal élément de dépense de ce poste qui est relativement stable sachant que l'ensemble des travaux de 1^{er} établissement ont été achevés début 2018.

Charges exceptionnelles :

Correspondant aux provisions pour risque, dans le cadre de différents litiges. À noter qu'en 2021, DALKIA a perçu une pénalité de 22 000 € de la part de VALINEA pour insuffisance de fourniture de vapeur de l'UIOM.

Résultat net :

Pour l'année 2021, le délégataire affiche un résultat net positif égal de 203 000 €, en augmentation par rapport à l'année précédente.

Sur la durée de la concession, le résultat net cumulé s'élève à -168 000 €, valeur comptable.

Coût moyen de la chaleur :

Le réseau de chaleur de Montbéliard bénéficie d'une TVA réduite à 5,5 % sur l'ensemble des composantes du prix R1 et R2 dans la mesure où il est majoritairement alimenté par la chaleur produite par l'UIOM.

Le coût moyen de vente de la chaleur, calculé à partir des recettes R1 et R2 divisé par les consommations annuelles, s'élève, pour l'année 2021, à 72,52 € HT/MWh. Ce coût a progressé de 19,7 % en un an.

La forte augmentation des prix du gaz, du fioul et donc de la chaleur co-générée en est la cause.

Pour rappel, en 2015 dans le cadre du précédent traité de concession, le coût moyen de la chaleur s'élevait à 69,10 € HT/MWh.

On constate que la nouvelle DSP, en œuvre depuis août 2016, a permis une baisse du prix moyen de la chaleur jusqu'en août 2021 et que le contexte de crise énergétique a, depuis, fortement impacté les prix.

Perspectives :

La DSP prend fin au 31 juillet 2023.

La Ville de Montbéliard est en phase de consultation pour le renouvellement de cette DSP.

Les objectifs de la future délégation sont multiples :

- Tarification attractive ;
- Maintien d'un mix énergétique optimal ;
- Entretien et maintenance performants ;
- Transparence de la gestion de la DSP.

Madame le Maire

Très bien, c'était un résumé du rapport d'activité de l'année précédente. Sachant que nous ne votons pas sur ce dossier, nous en prenons simplement acte.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je vais essayer d'être rapide par rapport à cela. La première chose, c'est que je pensais que l'on pourrait faire une petite cagnotte pour DALKIA, parce qu'ils sont à 168 k€ de déficit... Sérieusement, de la part de DALKIA, oser mettre cela en évidence, alors que c'est un extrait du document DALKIA, mais si on regarde en page 24 de leur rapport, en 2021 : « Frais de siège : 277 000 €. En 2020 cela n'était que 206 000 €, donc en fait, s'ils avaient maintenu les frais de siège, comme l'an dernier, cela ferait 70 000 € de recettes en plus. Donc, quand on voit des chiffres comme cela, on a l'impression qu'il faut que l'on pleure pour DALKIA. Mais tous les ans, ils touchent quand même des frais de siège.

Madame le Maire

Mais rassurez-vous, on ne pleure pas !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je suis bien d'accord, mais je voulais quand même le signaler, parce que de temps en temps, on se dit : « C'est vrai que cela n'a pas été une bonne DSP », mais cela a été une bonne DSP parce qu'ils se sont sucrés sur les frais de siège. Je tenais à le faire remarquer. Et puis un deuxième point, je crois que l'on ne peut que se féliciter du fait d'avoir quand même notre réseau de chauffage urbain qui utilise des énergies renouvelables ou de récupération et qui nous permet, d'avoir, quand on regarde, une augmentation, je crois que c'est 17 % depuis le début de la DSP, c'est-à-dire depuis 2016. C'est quand même quelque chose qui est raisonnable, quand on voit combien les gens qui se chauffent au fioul ou au gaz vont avoir d'augmentation. Je pense que l'on ne peut que se féliciter. Et je regrette que les gens d'En Marche, ne soient pas là.

Madame le Maire

On se demande pourquoi ils ne sont pas là d'ailleurs.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Ils ne sont pas là parce qu'autrement, j'avais une question à leur poser, c'est que dans l'Est Républicain, il n'y a pas longtemps, et dans « Toutmontbeliard.com », il y a eu une intervention de Monsieur PAQUOT qui, encore une fois, disait que PMA va avoir des coûts explosifs de traitement des ordures ménagères... En fait, à force de répéter des âneries, cela devient des vérités. Et c'est lamentable. Un Député qui se permet de faire ce genre de choses. Personne ne sera là pour lui dire, hélas.

Madame le Maire

Vous pouvez le croiser au détour d'une rue et lui dire tout le bien que vous pensez de ses interventions.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Comme maintenant, il est Député et se permet de faire des âneries, je l'ai rencontré au 1^{er} marché du soir qui a eu lieu à Hérimoncourt et je lui ai raconté. Je lui ai envoyé la note que j'ai envoyée à tout le monde, je lui ai dit : « Mais qu'est-ce que tu en penses », il m'a répondu : « Oui, mais tu comprends... », j'ai dit : « Mais tu as une formation », c'est un ingénieur ce gars-là, « Tu comprends quand même, ce qui est là-dedans. » « Ouais, mais tu comprends, il n'y a pas que l'économie et puis l'environnement, mais il y a la politique ». Cela a été sa réponse que je rends publique. Et j'assumerai. Mais c'est lamentable de voir cela.

Madame le Maire

Je suis d'accord.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'ai terminé. Vous voyez que je peux dire des choses bien quand même.

Madame le Maire

Oui, oui, c'est souvent que vous dites des choses bien. Pas toujours, mais voilà...

Nous aussi nous sommes bien contents et bien d'accord sur la pertinence de ce moyen de chauffage pour les habitants de la Petite-Hollande. On a des ordures, on les brûle, et au moins, elles servent à quelque chose. C'est du bon sens, près de chez nous. Et c'est aussi bien qu'ils soient près de chez nous, qu'à 20 km d'ici.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité.

Madame le Maire

Question n°32 « Pays de Montbéliard Agglomération – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Année 2021 – Présentation et communication ». Rémi. Vite.

32. PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – ANNEE 2021 – PRESENTATION ET COMMUNICATION

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Merci Madame le Maire.

Il s'agit du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021. C'est une présentation et une communication, donc, il s'agit juste de prendre acte des documents présentés par PMA.

En application de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de prendre connaissance de ce document.

Madame le Maire

Vous avez vu, il y a un beau petit rapport sur le nombre de kilogrammes que nous produisons par an, la manière dont cela doit baisser, la manière dont c'est géré sur l'Agglomération ancienne à 29 communes et maintenant sur les 72. Les bacs biodéchets, les bacs différents et variés et la manière dont tout est traité en déchetterie et en tonnage dans les bacs et les efforts que nous devons faire à l'avenir pour produire moins et trier mieux.

Y-a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel.

Madame le Maire

Gilles MAILLARD pour la question n°33 « Mobilier urbain d'information – Concession – Concessionnaire retenu ».

33. MOBILIER URBAIN D'INFORMATION – CONCESSION – CONCESSIONNAIRE RETENU

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Cela concerne le mobilier urbain d'information. Nous disposons à Montbéliard de deux types de supports d'information de 8 m² et de 2 m² qui sont exploités par une société qui s'occupe de la mise à disposition, de l'installation, de la maintenance et de l'exploitation commerciale. Ce contrat arrive à son terme au 31 décembre.

Toute une procédure réglementaire a été mise en place pour être capable de désigner un nouvel exploitant. Cette procédure s'est terminée le 19 septembre 2022 par l'examen des offres par la commission qui avait été désignée. Le choix s'est porté sur la société VEDIAUD, une nouvelle société basée en région parisienne, pour les raisons suivantes :

- L'esthétique du mobilier plus épuré et mieux adapté à l'environnement montbéliardais,
- Un mobilier aux caractéristiques techniques plus qualitatives et mieux décrites dans son offre que celles qui étaient proposées par son concurrent,
- Il y a également une recette qui reviendra à la Ville de 70 000 € par an, par rapport aux 45 000 € que proposait GIROMEDIAS,
- La démarche environnementale est plus optimisée pour le nouvel exploitant,
- Et des délais d'intervention sont meilleurs.

C'est donc l'entreprise VEDIAUD qui a été choisie.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'acter le choix du candidat proposé à savoir VEDIAUD et d'autoriser le Maire ou son représentant légal à signer le contrat annexé à la présente.

Madame le Maire

Monsieur LANCON.

Monsieur Eric LANÇON

Peut-être sur la forme de la boutade, mais je le dis souvent, tout à l'heure, Monsieur LACHAMBRE a mis en avant les qualités d'élève de Monsieur MAILLARD, moi, je souhaiterais que Gilles MAILLARD vienne en commission. Je peux comprendre qu'il ait un travail. Je fais l'effort de venir tout le temps, je suis bénévole, donc, je pense que Monsieur MAILLARD doit se faire remplacer tout simplement. Je pense que l'on a aussi un devoir l'exemplarité. Monsieur MAILLARD a des indemnités à la Ville et à l'Agglomération, cela serait simple. En plus, il présente un rapport, il était absent à la commission. Autant Monsieur ZUSATZ, qui est maintenant Président, qui est là, peut déjà présenter ou remplacer Monsieur MAILLARD, tout simplement. Je le dis sans animosité aucune, je l'ai dit souvent en commission, cela n'a pas changé, donc, j'ai annoncé, je le dis maintenant en Conseil Municipal, j'espère que cela changera. Je le répète, nous sommes cinq dans l'opposition, nous sommes bénévoles, à la Ville.

Madame le Maire

Comme tous les gens qui sont dans l'Opposition.

Monsieur Eric LANÇON

On essaye au maximum quand nos activités professionnelles nous le permettent, de venir. Je le dis, mais c'est tout. C'était la conclusion par rapport à l'intervention de Monsieur MAILLARD. Il travaille et peut évidemment être absent, mais qu'il se fasse remplacer. J'ai déjà déplacé un cours pour venir.

Madame le Maire

Avant que Gilles MAILLARD ne réponde, moi, je vais répondre. Comme vous l'avez dit, il a un travail. Et un travail qui n'est pas facile en ce moment, parce que vous savez à quel point, en ce moment, les auto-écoles sont maltraitées. Avec toutes les difficultés de personnel que beaucoup rencontrent. Il va faire des efforts...

Monsieur Eric LANÇON

Qu'il se fasse remplacer, c'est tout.

Monsieur Gilles MAILLARD

Je vais également dire que sur ma dernière absence à la commission, j'avais prévu d'y être et je n'étais pas à mon auto-école au moment où se déroulait la dernière commission, j'étais en représentation à Mulhouse pour l'inauguration de Folie'Flore, où la Ville de Montbéliard a présenté, l'un des plus beaux massifs floraux, j'ai donc, également indiqué -c'étaient nos dinosaures qui étaient là-bas- aux gens qui étaient là que l'on avait gardé les dinosaures originaux à Montbéliard et qu'il fallait qu'ils viennent voir. Je ne leur ai pas dit que c'étaient des dinosaures socialistes.

Madame le Maire

Moi, simplement, je demanderai à tout le monde d'être présent, sauf en cas de maladie ou je ne sais quoi, Majorité ou Opposition. Parce que quand on est dans l'Opposition, c'est le jeu de la démocratie, moi, j'ai été dans l'Opposition, j'étais présente tout le temps et on apprend beaucoup de choses quand on est présent.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Ce Conseil Municipal est terminé, je vous invite là-haut, j'espère qu'il y aura un peu de chauffage. Et puis à la prochaine, autrement, le 19 décembre.

La séance est levée.

DECISION N° 2022-080 DU 6 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOËL 2022 – CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC L'ASSOCIATION « FORUM DE L'AVENTURE ET DE LA SOLIDARITE » POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA THEMATIQUE INVITE D'HONNEUR « LE PERIGORD »

La Ville a la volonté de mettre en œuvre une thématique invitée d'honneur, à l'occasion du Marché de Noël, dans le cadre de l'évènement « Les Lumières de Noël 2022 ».

Le caractère inédit de cette thématique 2022 mettra à l'honneur la région Périgourdine, proposé par Monsieur Jean-Marie LEGAL, Président de l'association « Forum de l'Aventure et de la Solidarité », interlocuteur privilégié du projet.

La Ville a l'opportunité de travailler avec l'association « Forum de l'Aventure et de la Solidarité » qui apportera son aide précieuse et son savoir-faire dans la mise en œuvre de cette thématique et d'actions mettant en valeur la région Périgourdine : recherche d'exposants comprenant la sélection des produits et des personnes ; le contact des prospects ; le démarchage et les relances ; les déplacements ; les honoraires pour l'organisation ; le suivi avant et pendant le Marché de Noël ; la présence sur place pendant le Marché de Noël d'une à deux personnes de l'association « Forum de l'Aventure et de la Solidarité » pour la coordination des exposants de la région Périgourdine.

Considérant la spécificité des prestations produites par l'association « Forum de l'Aventure et de la Solidarité » et les circonstances particulières de réalisation des prestations de cette mission que seul Monsieur Jean-Marie LEGAL peut remplir dans le cadre des animations liées à l'évènement « Les Lumières de Noël » et conformément aux articles R2122-3 et R2122-8 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestations de service avec l'association « Forum de l'Aventure et de la Solidarité » sise 289 avenue de Tivoli, 33110 LE BOUSCAT, pour un montant de 16 666,67 € HT.

DECISION N° 2022-081 DU 23 JUIN 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DU CENTRE LOU BLAZER - AVENANTS N° 1 – LOTS N° 1, 3, 7, 8 ET 12

Par décision n°2021-039 du 16 mars 2021, les marchés de travaux pour la restructuration du Centre Lou Blazer ont été attribués aux entreprises suivantes :

- PARIETTI, lot n° 1, pour un montant de 159 732,70 € HT,
- CLAIR ET NET, lot n° 3, pour un montant de 182 239,99 € HT,
- PERRIN, lot n° 7, pour un montant de 56 571,94 € HT,
- MIGLIERINA BELFILS, lot n° 8, pour un montant de 47 553,57 € HT,
- SEEB, lot n° 12, pour un montant de 108 000,00 € HT,

Il est nécessaire de procéder à des ajustements de travaux de faible montant en plus-value et moins-value en cours de chantier.

Pour des raisons techniques, certains travaux supplémentaires ont été confiés au lot n°7 et certains équipements ont dû être remplacés.

Conformément à l'article R 2194-8 et R 2194-2 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les avenants n° 1 relatifs aux marchés suivants :

- marché n°2021-017, lot n° 1 (PARIETTI) pour un montant de 8 489,17 € HT (plus-value de 9 777,97 € HT et moins-value de 1 328,80 € HT)
- marché n°2021-019, lot n° 3 (CLAIR ET NET) pour un montant de 6 881,45 € HT (plus-value de 15 770,50 € HT et moins-value de 8 889,05 € HT)
- marché n°2021-023, lot n° 7 (PERRIN) pour un montant de 4 495,74 € HT (plus-value de 15 740,22 € HT et moins-value de 11 244,48 € HT)
- marché n°2021-024, lot n° 8 (MIGLIERINA BELFILS) pour un montant de 12 332,12 € HT (plus-value de 20 693,02 € HT et moins-value de 8 360,90 € HT)
- marché n°2021-028, lot n° 12 (SEEB) pour un montant de 9 185,60 € HT (plus-value de 15 930,30 € HT et moins-value de 6 744,70 € HT)

DECISION N° 2022-082 DU 24 JUIN 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS – CŒUR DE QUARTIER DEBUSSY / MASSENET - LOT N° 2 : ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE N° 2021-012 - AVENANT N° 1

Par décision n°2020-021 du 05 mars 2020, le marché du lot n°2 : Eclairage public dans le cadre des travaux de requalification des espaces publics cœur de quartier Debussy et Massenet a été attribué à l'entreprise SPIECITYNETWORKS pour un montant de 176 816,00 € HT (Tranche ferme et tranches optionnelles n° 1, 2, 3 et 4).

Il est nécessaire de procéder, dans le cadre des travaux de la tranche ferme, à des ajustements de travaux en plus-value et moins-value en cours de chantier, notamment par le changement d'usage du Foyer Domon situé le long de la liaison douce reliant le Jules Verne au Collège. En effet ce dernier va accueillir dès septembre, en plus du club de personnes âgées, l'ensemble de la restauration scolaire du quartier de la Petite Hollande. En conséquence, un parvis d'accueil lié à cet axe a été créé et des quantités supérieures sont à réaliser (fouilles et linéaires de réseau supplémentaires).

Il est nécessaire de procéder dans le cadre des travaux de la tranche optionnelle 2 à des ajustements de travaux en plus-value et moins-value en cours de chantier, notamment par le renforcement du réseau de vidéosurveillance rue Massenet. En conséquence, des terrassements supplémentaires et des quantités supérieures sont à réaliser (fouilles et linéaires de réseau supplémentaires).

Ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires par des circonstances non prévues au contrat initial (nécessité de sécuriser les abords du Foyer Domon pour la desserte des élèves) conformément à l'article R2194-2 du Code de la Commande Publique.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 au marché n°2020-012, pour un montant de 2 937,60 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle 2).

DECISION N° 2022-083 DU 28 JUIN 2022 (L 2122.22 alinéa 3)

REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET GPI/AMBRE D'UN MONTANT TOTAL DE 1 152 787 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA CREATION DU CENTRE CULTUREL SIMONE VEIL PLACE VELOTTE

Une demande de prêt a été déposée le 4 mai 2022 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ayant pour objet le financement des travaux de création du centre culturel Simone VEIL place Velotte.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt d'un montant total de 1 152 787 € (un million cent cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- ligne du prêt : GPI/AmbRE
- montant : 1 152 787 € (un million cent cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept euros)
- durée de la phase de préfinancement : 12 mois
- durée d'amortissement : 15 ans
- périodicité des échéances : trimestrielle
- taux d'intérêt annuel fixe : 1.76 %
- amortissement : déduit (échéances constantes)
- absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- typologie Gissler : 1A
- commission d'instruction : sans

DECISION N° 2022-084 DU 29 JUIN 2022 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VITRAGE HABITATION APPARTENANT A MADAME HABIBA MARCHIK

Un sinistre a eu lieu le 12 avril 2022, où Madame Habiba MARCHIK a reçu des impacts sur sa vitre de salle de bain au 3 rue Etienne Oehmichen à Montbéliard. Un agent technique de la Ville passait la débrousailleuse et des cailloux ont été projetés sur la vitre.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Madame Habiba MARCHIK accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard.

Madame Habiba MARCHIK avait initialement obtenu un devis de 82,80 € pour l'acquisition d'une fenêtre auprès de BRICO DEPOT et il a été décidé, par décision n°2022-075 du 20 juin 2022, de rembourser Madame MARCHIK de la facture de BRICO DEPOT.

Cependant Madame MARCHIK a renoncé à l'acquisition de la fenêtre auprès de BRICO DEPOT car il ne lui était pas garanti la compatibilité de celle-ci s'agissant d'une fenêtre standard et non sur-mesure.

Madame MARCHIK a obtenu, dans un deuxième temps, un devis de la société VERRE ET VERANDA – 25600 BROGNARD pour le remplacement du vitrage (fourniture et pose) pour un montant de 142,40 €.

Madame Habiba MARCHIK sollicite la prise en charge directe des dommages par la Ville auprès de la société VERRE ET VERANDA.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec Madame Habiba MARCHIK par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de procéder au règlement de la facture VERRE ET VERANDA – 25600 BROGNARD, pour la somme de 142,40 € (cent quarante-deux euros quarante centimes).

La présente décision annule et remplace la décision n°2022-075 du 20 juin 2022 et sera inscrite au registre des décisions du Maire.

DECISION N° 2022-085 DU 8 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 5)

BAIL CIVIL - LOCAUX DES MEDiateURS - 2 RUE JEAN-MARC BECKER

Du fait de la démolition du Centre des Hexagones, la collectivité a besoin de locaux pour ses médiateurs situés dans le quartier de la Petite Hollande.

La SCI Nouvel Hexagone a fait une proposition à la collectivité pour des locaux situés 2 rue Jean-Marc BECKER dont la configuration correspond également à ses critères, et qui conviennent également financièrement à ses attentes.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un bail civil avec la SCI Nouvel Hexagone aux conditions suivantes :

- date d'effet : 5 juillet 2022
- durée : 9 années avec un préavis de 6 mois
- loyer annuel : Quatre mille huit cent soixante-treize euros et cinquante centimes hors taxes et hors charges (4.873,50 € HT) payable d'avance tous les dix de chaque mois.

- la collectivité prendra également en charge les honoraires de gestion technique du bâtiment pour un euro et cinquante centimes (1.50 €) par mètre carré et par an, ainsi que la taxe foncière et les primes d'assurances de l'immeuble.
- à ce titre, une provision sur les charges, impôts, taxes et redevances de sept cent soixante-neuf euros et cinquante centimes (769.50 € HT) par an sera versé au bailleur chaque année par la collectivité.
- de verser 1 218,38 € de dépôts de garantie, soit 3 mois de loyer.

DECISION N° 2022-086 DU 7 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

REQUALIFICATION DE ESPACES PUBLICS – CŒUR DE QUARTIER DEBUSSY / MASSENET - LOT N° 2 : ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHÉ 2021-012 - AVENANT N° 1

Par décision n°2020-021 du 05 mars 2020, le marché du lot n°2 : Eclairage public dans le cadre des travaux de requalification des espaces publics cœur de quartier Debussy et Massenet a été attribué à l'entreprise SPIECITYNETWORKS pour un montant de 176 816,00 € HT (Tranche ferme et tranches optionnelles n° 1, 2, 3 et 4).

Il est nécessaire de procéder dans le cadre des travaux de la tranche ferme et des tranches optionnelles 1, 2 et 3, à des ajustements de travaux en plus-value et moins-value rendus nécessaires en cours de chantier par le changement d'usage du Foyer Domon situé le long de la liaison douce reliant le Jules Verne au Collège.

Conformément à l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 au marché 2020-012, pour un montant en moins-value de – 3 953,00 € HT (tranche ferme + tranches optionnelles 1, 2 et 3).

Cette décision annule et remplace la décision n°2022-082 du 24 juin 2022 et sera inscrite au registre des décisions du Maire.

DECISION N° 2022-087 DU 7 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU BARRAGE DES NEUFS MOULINS MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE - RESILIATION

Par décision n°2019-165 du 22 octobre 2019, la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique du barrage des Neufs Moulins a été attribuée à la société CE3E (27180 ARNIERES SUR ITON) pour un montant de 66 801,50 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle 1).

Les perspectives techniques de l'étude ne répondaient pas aux attentes de la collectivité et le projet va être réétudié.

Dans le cadre de cette mission, seules les prestations de la phase AVP (Avant-projet) ont été réalisées par la société CE3E, pour un montant de 17 722,50 € HT.

En cas de résiliation du marché pour motif d'intérêt général (article 15.1 du CCAP), le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée sur les prestations restant à réaliser soit pour la tranche ferme 28 299 € HT.

Le montant de l'indemnité s'élève à la somme de 1 414,95 € (28 299,00 € x 5% = 1 414,95 €).

Pour ces motifs financiers et techniques et conformément aux articles L.6 (5°), L. 2195-3 (2°) et R.2191-31 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de procéder à la résiliation pour motif d'intérêt général du marché n°2019-062 du 22 octobre 2019, avec la société CE3E (27180 ARNIERES SUR ITON)
- de procéder au versement d'une indemnité de 1 414,95 €.

DECISION N° 2022-088 DU 7 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

REPRISE DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU PARC DU PRES LA ROSE MARCHÉ 2021-012 - AVENANT N° 1

Par décision n°2021-030 du 05 mars 2021, le marché de la réfection du mur de soutènement du parc du Prés la Rose a été attribué à l'entreprise CLIMENT Travaux Publics pour un montant de 66 837,08 € HT.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements de travaux en plus-value et moins-value en cours de chantier (augmentation ou diminution de certains postes) mais aussi une modification de matériaux à mettre en œuvre.

Dans le cadre du dossier d'autorisation de Loi sur l'eau n° 25-2021-00129, la DDT (Direction Départementale des Territoires) nous impose l'utilisation de blocs d'enrochements issus de la même carrière que les travaux réalisés en 2019 suite à l'effondrement de la 1ère partie du mur.

Lors de ses études d'exécution, le titulaire du marché a découvert des différences du niveau du lit de l'Allan par rapport au projet initial, ce qui a engendré une augmentation de la hauteur de mur à traiter et une augmentation des terrassements à réaliser en phase travaux afin de protéger le personnel de l'entreprise pendant lesdits travaux (risque de glissement de talus arrière lors des phases de démontage du mur existant).

Une optimisation du mur a pu être trouvée afin de diminuer sa largeur par rapport au projet initial et, de ce fait, permettre la diminution des quantités d'enrochements à réaliser.

Ces modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues.

Conformément à l'article R 2194-5 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 au marché n°2021-012, pour un montant de 22 966,58 € HT.

DECISION N° 2022-089 DU 8 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE CENTRE DE NATURE ET PLEIN AIR (CNPA) ARMAND BERMONT POUR LA SAISON D'ÉTÉ 2022 MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville a des besoins en fourniture de repas dans le cadre de l'organisation des séjours enfants/adolescents au Centre de Nature et de Plein Air (CNPA) Armand Bermont pour l'été 2022.

La procédure de recrutement d'un chef cuisinier qui devait initialement assurer la préparation des repas au CNPA a été infructueuse.

Considérant l'urgence, faute de cuisinier à demeure, d'assurer la restauration des enfants/adolescents/encadrants présents au CNPA dès le début du mois de juillet, la Ville a fait appel à l'entreprise SODEXO qui propose une offre de fourniture et livraison de repas en liaison froide qui correspond aux attentes de la collectivité et aux moyens budgétaires mobilisables.

Conformément aux articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'accord-cadre à bon de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le Centre de Nature et Plein Air (CNPA) Armand Bermont avec SODEXO – 78043 GUYANCOURT, pour un minimum de 3000 repas et un maximum de 6000 repas (estimation : environ 15 000 €), pour la durée des vacances estivales 2022.

DECISION N° 2022-090 DU 11 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

POSTE DE SURVEILLANCE ET DE SECOURS PENDANT LES CONCERTS DES ESTIVALES DU PRÈS-LA-ROSE 2022 – CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Il est nécessaire d'assurer la sécurité physique du public des concerts des Estivales du Près-La-Rose, au parc du Près-La-Rose.

La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) est en mesure d'assurer cette mission, en mettant à disposition un poste de secours temporaire avec une équipe de 2 secouristes pour assurer la surveillance et l'assistance au public de la manifestation les samedis 16, 23 et 30 juillet, 06, 13 et 20 août 2022 de 18 h 00 à 23 h 00.

Conformément à l'article L2512-5 7° b) du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) la convention de prestations de surveillance et d'assistance au public, pendant les concerts des Estivales du Près la Rose, pour un montant de 1 140 € HT (Association non assujettie à la TVA).

DECISION N° 2022-091 DU 11 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

POSTE DE SURVEILLANCE ET DE SECOURS POUR LE FEU D'ARTIFICES DU 13 JUILLET 2022 – CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Il est nécessaire d'assurer la sécurité physique du public du feu d'artifices, sur le terrain de rugby à l'arrière de l'immeuble « La Banane ».

La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) est en mesure d'assurer cette mission, en mettant à disposition un poste de secours temporaire avec 1 équipe de 4 secouristes pour assurer la surveillance et l'assistance du feu d'artifices sur le terrain de rugby, 2 secouristes sécurisant les bords de l'Allan et 1 embarcation avec 2 secouristes sur la rivière l'Allan, le mercredi 13 juillet 2022 de 20 h 00 à minuit.

Conformément à l'article L2512-5 7° b) du code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) la convention de prestations de surveillance et d'assistance au public, pour le site du feu d'artifices, pour un montant de 290 € HT (Association non assujettie à la TVA).

DECISION N° 2022-092 DU 13 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

FOYER DOMON – REHABILITATION - LOT N° 5 : PLÂTRERIE – PEINTURE – ISOLATION - MARCHÉ N° 2021-043 - AVENANT N° 1

Par décision n°2021-113 du 29 juin 2021, le marché du lot n°5 : Plâtrerie - Peinture - Isolation dans le cadre de la réhabilitation du Foyer Domon a été attribué à l'entreprise POLE BATIMENT pour un montant de 83 431,36 € HT.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements de travaux en plus-value en cours de chantier.

Conformément à l'article R 2194-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 au marché n°2021-043, pour un montant de 4 362,00 € HT.

DECISION N° 2022-093 DU 18 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CHAUFFAGE URBAIN DE LA PETITE HOLLANDE ET DES PORTES DU JURA – DERACCORDEMENT DE L'UIOM – FOURNITURE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PAR UNE AUTRE SOURCE - SITUATION N°2 - DECLARATION SANS SUITE

En application des articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'en application du Code de la Commande Publique, un appel à candidature a été publié au BOAMP et sur le profil acheteur de la collectivité pour la passation d'une

Délégation de Service Public de chauffage urbain selon une procédure formalisée ouverte avec une remise des candidatures fixée au 17 juin 2022.

Suite à la décision de Pays Montbéliard Agglomération (PMA), actée lors du Conseil Communautaire du 11 juillet 2022, de rénover un four de l'usine d'incinération, la Délégation de Service Public de chauffage urbain pourra continuer à s'approvisionner en énergie de récupération sur l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM).

Il n'y a plus lieu de désaccorder l'UIOM et de s'approvisionner en énergie renouvelable par une autre source.

En conséquence, la consultation lancée sur les bases de la situation n° 2 devient sans objet.

Pour ces motifs et conformément à l'article R.3125-4 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déclarer sans suite pour motifs d'intérêt général exposés ci-dessus, lié à la perte de l'objet du marché, la consultation issue de la situation n°2.

DECISION N° 2022-094 DU 18 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 5)

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES BAINS-DOUCHES-LA SCENE AUX ASSOCIATIONS OU AUTRES UTILISATEURS

Il est nécessaire de mettre à disposition la salle des Bains-Douches-La Scène aux associations et autres utilisateurs dans le cadre de leurs activités.

Il convient de déterminer les conditions de mise à disposition qui doivent être contractualisées. Ces modalités sont définies dans une convention-type.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de mettre à la disposition des associations qui en font la demande cette salle aux conditions énoncées dans la convention-type et de signer les conventions s'y rapportant.

DECISION N° 2022-095 DU 18 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR DU CENTRE LOU BLAZER - MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Dans le but de garantir le bon fonctionnement de l'ascenseur installé au centre Lou Blazer, sis 12 rue Renaud de Bourgogne, il est nécessaire de souscrire un contrat de maintenance, afin de procéder à la maintenance préventive et correctrice de l'équipement.

Seule la société SCHINDLER est en mesure d'assurer cette prestation.

Le montant annuel des prestations de ce contrat s'élève à 1 248,00 € HT.

Conformément à l'article R2122-3 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de maintenance, avec la société SCHINDLER pour un montant annuel de 1 248,00 € HT.

Le contrat prendra effet le 18 juillet 2022.

DECISION N° 2022-096 DU 18 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

LE FESTIVAL DES QUATRE SAISONS – AUTOMNE 2022 – CONTRATS D'ANIMATION CULTURELLE – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser une manifestation culturelle dans le cadre du Festival Les Quatre Saisons du jeudi 22 au samedi 24 septembre 2022.

L'ASSOCIATION SCENES TCHANKEES représentée par Brigitte JACOB en qualité de présidente propose un spectacle de BARBER SHOP QUARTET dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

L'ASSOCIATION COCOTTE MINUTE représentée par Nathalie REY agissant en qualité de présidente, propose un spectacle de LES INSTANTANES, dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

ALZA PRODUCTION représenté par Alain ZANON en qualité de producteur propose un spectacle de GUSTAVE PARKING dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de BARBER SHOP QUARTET « Opus », présenté par L'ASSOCIATION SCENES TCHANKEES pour un montant de 3 000,00 € TTC.
- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle LES INSTANTANES « Nouvelle recette duo d'impro », présenté par L'ASSOCIATION COCOTTE MINUTE pour un montant de 2 426,50 € TTC.
- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de GUSTAVE PARKING « De mieux en mieux pareil », présenté par ALZA PRODUCTION pour un montant de 4 320,00 € TTC.

DECISION N° 2022-097 DU 17 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MONSIEUR ROUSSILLON JEAN-CLAUDE

Un sinistre a eu lieu le 15 juillet 2022 vers 9 h 00, avenue JOFFRE, où Monsieur ROUSSILLON Jean-Claude circulait avec son véhicule Citroën BERLINGO. Un agent technique de la Ville passait la débroussailleuse et un caillou a été projeté sur la vitre centrale du véhicule. Celle-ci a été brisée et il est nécessaire de la remplacer.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Monsieur ROUSSILLON Jean-Claude accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture du garage PEUGEOT CUCIS – 27 route de Grand-Charmont – 25200 MONTBELIARD.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur ROUSSILLON Jean-Claude par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de procéder au règlement de la facture PEUGEOT CUCIS – 27 route de Grand-Charmont – 25200 MONTBELIARD, pour la somme de 221,77 € (deux cent vingt et un euros et soixante-dix-sept centimes).

DECISION N° 2022-098 DU 18 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

IMPRESSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION – DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LES LOTS 1 ET 4

Par décision n°2022-070 du 9 juin 2022, il a été décidé de résilier à l'amiable les marchés d'impression de supports de communication : « impression du journal municipal et suppléments » (lot 1 marché n°2021-063) et impression des autres supports de communication (lot 4 marché n°2021-064), en raison du bouleversement économique engendré par la pénurie et la hausse des prix des matières premières et de l'énergie.

Suite à ces résiliations, une nouvelle consultation a été engagée pour ces deux lots.

A la date limite de remise des offres, une seule offre a été reçue pour chaque lot.

Le niveau de prix de chacune de ces offres s'avère largement supérieur aux attentes de la collectivité, sans que de tels niveaux de prix puissent s'expliquer par les seules augmentations des coûts des matières premières et de l'énergie.

Considérant ces motifs d'insuffisance de concurrence et économiques, et conformément à l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déclarer sans suite la consultation pour l'impression des supports de communication : « impression du journal municipal et suppléments » (lot 1) et impression des autres supports de communication (lot 4).

DECISION N° 2022-099 DU 19 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

FOYER DOMON - REHABILITATION - AVENANT N° 1 - LOT 10 - AVENANTS N° 2 LOTS 5 ET 9

Par décision n°2021-113 du 29 juin 2021, les marchés de travaux pour la réhabilitation du Foyer Domon ont été attribués aux entreprises suivantes, la décision n°2022-067 du 23 mai 2022 autorisant la signature de l'avenant 1 pour le lot n° 9 et la décision n°2022-072 du 11 juin 2022 autorisant la signature de l'avenant 1 pour le lot n° 5 :

- POLE BATIMENT, lot n°5, pour un montant de 83 481,36 € HT porté par avenant n°1 à 87 843,36 € HT
- SEEB, lot n°9, pour un montant de 33 800,00 € HT porté par avenant 1 à 36 470,17 € HT
- G2T, lot n°10, pour un montant de 164 995,25 € HT

Il est nécessaire de procéder à des ajustements de travaux en plus-value et en moins-value en cours de chantier.

Conformément à l'article R 2194-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer l'avenant n°1 relatif au marché n°2021-048, lot n°10 : Plomberie – Chauffage – Ventilation (G2T) pour un montant de 8 611,44 € HT (plus-value de 11 229,33 € HT et moins-value de 2 617,89 € HT)
- de signer les avenants n°2 relatifs au marché n°2021-043, lot n° 5 : Plâtrerie – Peinture (POLE BATIMENT) pour un montant de 4 201,00 € HT et au marché n°2021-047, lot n° 9 : Electricité (SEEB) pour un montant de 1 316,18 € HT.

DECISION N° 2022-100 DU 19 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING DU CENTRE LOU BLAZER – MARCHÉ N°2022-009 - AVENANT N° 1

Par décision n°2022-032 du 23 mars 2022, le marché d'aménagement du parking du centre Lou Blazer a été attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de 115 772,72 € HT.

Au cours de l'avancement du chantier, des ajustements en plus-value et en moins-value ont été nécessaires. L'application aux prix figurants dans le bordereau des prix unitaires des quantités réellement mises en œuvre fait apparaître une moins-value globale de -12 740,18 € HT.

Conformément à l'article R 2194-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n°1 au marché n°2022-009, pour un montant de -12 740,18 € HT.

DECISION N° 2022-101 DU 27 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

CONVENTION POUR DIFFUSION DU SPECTACLE « VOUIVRE, DRAGONS ET AUTRES CREATURES... » PAR LA COMPAGNIE « A LA LUEUR DES CONTES » DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « ANATOMIE COMPAREE DES ESPECES IMAGINAIRES » AU MUSEE DU CHATEAU DES DUCS DE WURTEMBERG

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser un évènement au cœur de l'exposition « Anatomie comparée des espèces imaginaires » le dimanche 4 décembre 2022.

La compagnie A la lueur des contes propose un spectacle dont les conditions financières sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article R2122-3 1° du Code de la commande publique, avec la compagnie A la lueur des contes une convention d'un montant de 1 990 € TTC (mille neuf cent quatre-vingt-dix euros).

DECISION N° 2022-102 DU 25 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE MAINTENANCE N° 190129 DES LOGICIELS LOISICIEL, RESTOCARTE, SCOLARICIEL ET PORTAIL FAMILLE – SOCIETE TECHNOCARTE

Le contrat de maintenance et son avenant n°1 pour les logiciels de la société TECHNOCARTE et le portail famille doivent évoluer pour intégrer dans son annexe n°2, la maintenance de l'interface LDAP permettant de mieux sécuriser l'accès au logiciel.

Seule la société TECHNOCARTE assure les prestations de maintenance pour cette interface.

La société TECHNOCARTE propose un avenant n°2 au contrat de maintenance pour intégrer cette licence d'utilisation à compter du 01/01/2022.

Toutes les clauses du contrat initial non modifiées restent inchangées.

Conformément à l'article R2122-3 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n°2 avec la société TECHNOCARTE pour un montant annuel de 120 € HT à compter du 01/01/2022.

DECISION N° 2022-103 DU 21 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

MEDIATHEQUE – REFECTION ETANCHEITE TOITURE EST - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à la réfection de l'étanchéité de la toiture est de la Médiathèque au Centre des Alliés.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 11 juillet 2022.

Considérant les 2 réponses reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché selon la procédure adaptée, avec l'entreprise Société Franc Comtoise d'Applications (25290 ORNANS), pour un montant de 53 000,00 € HT.

DECISION N° 2022-104 DU 25 JUILLET 2022 (L 2122.22 alinéa 10)

CESSION A TITRE GRATUIT DE SWITCHS ET D'UN LECTEUR DE BANDE AU DEPARTEMENT RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS DE L'UFC/IUT DE MONTBELIARD

Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et considérant la demande formulée par Monsieur Jean Michel BOUILLET, Directeur des études département réseaux et télécommunications de l'UFC/IUT de Montbéliard, d'obtenir du matériel réseaux obsolètes à titre non onéreux devant être utilisé lors des travaux pratiques des étudiants, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de céder à titre gratuit, un lecteur de bande de sauvegarde et 11 Switchs, au département réseaux et télécommunications de l'UFC/IUT, situé 4 place Tharradin à Montbéliard.

DECISION N° 2022-105 DU 2 AOUT 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE MAINTENANCE DU PROGICIEL « ALTEVA ENERGIE PERFORMANCE » DE LA SOCIETE ALTEVA

La Ville de Montbéliard a acquis en 2006 le logiciel de gestion des consommations de fluides (électricité, gaz, fioul...) « Energies – Patrimoine » et en 2010 les modules de « mise en alerte automatique des factures », « d'étiquette énergie affichage » et de la « fiche suite », et seule la société ALTEVA assure la maintenance de ce logiciel.

L'ancien contrat de maintenance est arrivé à échéance.

Considérant que la société ALTEVA propose un contrat de maintenance comprenant notamment :

- La mise à disposition des versions mineures et majeures du progiciel comprenant notamment les évolutions législatives ou réglementaires, l'amélioration de fonctions existantes et la fourniture des corrections aux anomalies,
- Un « espace client » internet sécurisé pour le suivi des demandes d'assistance,
- Une assistance par téléphone, par mail, via l'espace client et/ou par télémaintenance avec un rappel du client dans les quatre heures suivant la validation de la demande d'assistance, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00,

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de maintenance avec la société ALTEVA pour un montant annuel de 1 248 € HT, pour une durée d'un an soit jusqu'au 31/12/2022, reconductible tacitement dans la limite de 3 fois.

DECISION N° 2022-106 DU 2 AOUT 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2022 - DECLARATION SANS SUITE - MARCHES DE TRAVAUX

Il est nécessaire de procéder aux travaux prévus au programme d'éclairage public pour l'année 2022.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 11 juillet 2022.

Une seule offre a été reçue.

Le niveau de prix de cette offre s'avère largement supérieur aux attentes de la collectivité.

Pour ces motifs d'insuffisance de concurrence et d'ordre financiers et conformément à l'article R.2185-1 du Code de la Commande Publique le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déclarer sans suite la consultation pour le programme d'éclairage public 2022 et de relancer une consultation avec un cahier des charges réajusté pour permettre une plus large concurrence et l'obtention de prix plus conformes aux moyens de la collectivité.

DECISION N° 2022-107 DU 1^{ER} AOUT 2022 (L 2122.22 alinéa 15)

DELEGATION PONCTUELLE DU DROIT DE PREMPTION URBAIN SUR UN BIEN SIS 2, RUE OEHMICHEN, CENTRE COMMERCIAL DU COTEAU JOUVENT _ LOT N°4 AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montbéliard.

Vu la délibération n° 2017-20.03-8 du 20 mars 2017 instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire communal et notamment sur la zone UC.

Vu le Règlement de copropriété du Centre commercial du Coteau Jouvent en date du 10 octobre 2014.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Maître Pascal FERRY le 10 juin 2022 portant sur des locaux commerciaux (Lot n° 4) situés dans le Centre commercial du Coteau Jouvent au 2 rue Etienne Oehmichen – 25200 MONTBELIARD cadastrée BO 20 appartenant à la SCI DIDELOT au prix de 80 000 €.

Considérant le classement de la Petite Hollande au titre des quartiers prioritaires de la politique de la Ville et notamment au titre des quartiers d'intérêt national pour le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Considérant le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et coordination urbaine pour l'accompagnement d'un projet urbain de la Petite Hollande financé par l'ANRU en vue de la réalisation des schémas d'aménagement sur le quartier Coteau Jouvent-Oehmichen-Petit-Chênois pour poursuivre la mutation urbaine engagée avec des transformations dans des secteurs particulièrement visibles.

Considérant que depuis le déclin du centre commercial du Coteau Jouvent, la Ville de Montbéliard a mené diverses études visant au maintien d'activités sur le secteur du Coteau Jouvent, qui ont abouti à des opérations de restructuration partielles du centre lui-même à défaut de foncier maîtrisé, sans permettre la redynamisation du commerce local.

Considérant que la Ville de Montbéliard est déjà propriétaire des 6°583 tantièmes sur 10°000 du Centre (dont 2 360 appartenant à NEOLIA et qui portent exclusivement sur des garages en sous-sol dont l'accès a été condamné) et a confié en portage à l'EPF l'acquisition de l'ancien supermarché Lidl sis 6, rue de la Petite Hollande adjacent au centre commercial en 2016.

Considérant l'intérêt stratégique que peut revêtir le bien objet de la déclaration d'intention d'aliéner pour renforcer sa maîtrise du foncier sur le secteur au cœur du secteur à réaménager et redynamiser dans l'objectif de favoriser une plus grande mixité des usages.

Considérant la sollicitation de l'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté en vue d'exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de cette aliénation et le portage de l'opération conformément aux dispositions de son règlement.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de déléguer ponctuellement l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien susmentionné à l'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté aux fins de constituer une réserve foncière dans le cadre du projet de renouvellement urbain ;

- par cette délégation, le délégataire obtient la maîtrise complète du processus de préemption et, en conséquence, est soumis aux mêmes obligations que le titulaire concernant les conditions de préemption et d'utilisation du bien préempté.
- le délégataire sera tenu de transmettre à la Ville de Montbéliard, titulaire, les éléments d'information relatifs à la préemption pour la tenue du registre des préemptions conformément à l'article R 213-20 du Code de l'Urbanisme.
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de portage à intervenir entre l'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté et la Ville de Montbéliard et tout autre document relatif à ce dossier.

DECISION N° 2022-108 DU 8 AOUT 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

RESILIATION AMIABLE DU MARCHÉ N° 2021-091 « EXECUTION DES PRESTATIONS NECESSAIRES AU NETTOYAGE ET A L'ENTRETIEN COURANT DE LOCAUX MUNICIPAUX » : CENTRE DES HEXAGONES

La Ville de Montbéliard et la société ACM nettoyage sont liées par un marché public pour l'entretien ménager du centre des Hexagones pour une période initiale de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Considérant la fermeture programmée du centre des Hexagones, considérant que le dernier entretien ménager du centre a été effectué le 1^{er} juillet 2022 et considérant que la Ville et la société ACM nettoyage se sont entendues pour procéder à la résiliation amiable dudit marché, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant au marché n°2021-091 « exécution des prestations nécessaires au nettoyage et à l'entretien courant de locaux municipaux : centre des Hexagones » avec la société « ACM Nettoyage » sise au numéro 66, faubourg de Mulhouse, pour mettre un terme à l'amiable au marché n°2021-091 à compter du 2 juillet 2022.

DECISION N° 2022-109 DU 12 AOUT 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOËL 2022 – CONTRATS D’AFFICHAGE, DE DIFFUSION DE SPOTS AU CINEMA ET DE VEILLE PRESSE – MARCHES SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville de Montbéliard organise ses Lumières de Noël, son marché de Noël, ses illuminations et ses animations.

Il est nécessaire de faire appel à des prestataires pour assurer l'affichage sur différents supports, dans différents lieux, pour promouvoir la manifestation qui a lieu du samedi 26 novembre au samedi 24 décembre 2022.

MEDIATRANSPORTS, représenté par Eric BRANDENBURG agissant en qualité de Directeur Général, propose un affichage 120x180 dans les gares TGV de Besançon, Belfort-Montbéliard et Paris gare de Lyon à des conditions financières de cession compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

CLEAR CHANNEL FRANCE représenté par Sylvie ROYER, agissant en qualité de commerciale propose un affichage papier sur Besançon, Colmar et un affichage digital sur Dijon à des conditions financières de cession compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

JC DECAUX / AVENIR représenté par Vincent JEANCLAUDE propose un affichage à Belfort à des conditions financières de cession compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

La société ONCLUSIVE représentée par Corinne FOUCAULT, Directrice Générale France, propose une prestation de veille de retombées médiatiques qui convient aux besoins de la Ville et à un coût compatible avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique :

- le contrat d'affichage avec MEDIATRANSPORTS pour un montant de 11 197,50 € HT.
- le contrat d'affichage papier avec CLEAR CHANNEL FRANCE pour un montant de 2 837,32 € HT.
- le contrat d'affichage digital avec CLEAR CHANNEL FRANCE pour un montant de 1 590 € HT.
- le contrat d'affichage avec JC DECAUX / AVENIR pour un montant de 1 246,97 € HT.
- le contrat de prestation de ONCLUSIVE pour un montant de 2 078,00 € HT.

DECISION N° 2022-110 DU 18 AOUT 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

PARKING VELOTTE – REMPLACEMENT DE L'ASCENSEUR ACCESSIBILITE PMR - MARCHÉ DE TRAVAUX

Il est nécessaire de procéder au remplacement de l'ascenseur accessibilité PMR au parking Velotte à Montbéliard.

Par décisions n° 2022-050 du 27 avril 2022 et n° 2022-071 du 15 juin 2022, le lot n°13 a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

Une nouvelle la consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 18 juillet 2022.

Considérant les 2 offres reçues et leur analyse par le pouvoir adjudicateur, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec l'entreprise 2MA (25200 MONTBELIARD) pour un montant de 93 100,00 € HT.

DECISION N° 2022-111 DU 5 SEPTEMBRE 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

VISITE DE LA VILLE POUR LES SCIENTIFIQUES ACCUELLIS DANS LE CADRE DU COLLOQUE CUVIER

L'Office de Tourisme propose une visite de la Ville en anglais aux scientifiques inscrits au colloque Cuvier le vendredi 21 octobre à 18 h 00.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de prestation de service à titre gratuit avec l'Office de Tourisme.

DECISION N° 2022-112 DU 2 SEPTEMBRE 2022 (L 2122.22 alinéa 16)

CONTENTIEUX – COMMUNE DE MONTBELIARD CONTRE MONSIEUR S.Z. – DEGRADATIONS SUR LES BIENS DE LA COLLECTIVITE

Le 6 juillet 2020, un jeune individu, interpellé en flagrance, a tenté de dégrader une caméra de vidéosurveillance située dans la rue Boileau.

L'auteur, Monsieur S.Z., mineur au moment des faits, sera entendu devant le Tribunal pour Enfants de Montbéliard le mercredi 28 septembre 2022 (sous réserve de report).

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de défendre les intérêts de la commune contre Monsieur S.Z., dans cette action et pour toutes autres audiences subséquentes et qu'elle soit représentée devant la juridiction compétente par la SCP SURDEY GUY, cabinet d'avocats à Montbéliard.

DECISION N° 2022-113 DU 11 SEPTEMBRE 2022 (L 2122.22 alinéa 2)

PRODUIT MIS EN VENTE AUX MUSEES – MODIFICATION DE TARIF

Vu la délibération n°2021-13. 12-18 en date du 13 décembre 2021 relative à la tarification pour l'année 2022 et déterminant notamment les limites des tarifs pour ces produits vendus par les Musées et vu l'augmentation du prix de vente de l'ouvrage « Anatomie Comparée des espèces imaginaires » par son éditeur Le Cavalier Bleu, due à un enrichissement de l'ouvrage dans le cadre de l'exposition présentée au musée du château des ducs de Wurtemberg, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de modifier le prix de vente du livre « Anatomie comparée des espèces imaginaires », qui sera désormais vendu 20 € l'unité au lieu de 18 €.

DECISION N° 2022-114 DU 11 SEPTEMBRE 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

ANIMATION IMMERSIVE DU SITE DU CHATEAU – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – AVENANT N°1

La Ville de Montbéliard a confié par marché n°2022-014 (décision n°2022-055 du 11 mai 2022) au groupement TSE (mandataire)/ART PUISSANCE ART une prestation de conception et réalisation d'une animation immersive du site du château, d'une part pour la période estivale, d'autre part pour la période hivernale.

Contrairement à la partie « réalisation technique » le marché initial n'a pas distingué les deux phases estivale et hivernale pour la partie « conception » et qu'un prix global pour la conception a été contractualisé.

La Ville souhaite voir adapter le spectacle créé pour l'été à la période hivernale.

Il y a donc lieu de scinder le montant global de la phase « conception » s'élevant à 12 760 €, non assujettis à la TVA, à hauteur de 10 208€ (80%) pour la période estivale et 2252€ (20%) pour la période hivernale.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n°1 au marché n°2022-014 avec le groupement TSE- 68440 HABSHEIM /ART PUISSANCE ART – 67100 STRASBOURG ayant pour objet la décomposition en deux parties du montant de la prestation « conception ».

DECISION N° 2022-115 DU 11 SEPTEMBRE 2022 (L 2122.22 alinéa 5)

APPARTEMENT 14 RUE JOFFRE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE MONSIEUR GAGNE SEBASTIEN

Monsieur GAGNE Sébastien, adjoint au responsable de l'unité stationnement, a demandé à pouvoir bénéficier pour une période transitoire de la location d'un appartement propriété de la Ville de Montbéliard.

Monsieur GAGNE est originaire de Le Puy en Velay et sa famille l'a rejoint. Il occupe actuellement un appartement au 14 avenue Joffre « école de la Prairie ».

Monsieur GAGNE Sébastien a demandé à bénéficier encore une année dudit appartement aux fins de ne pas interrompre l'année scolaire de ses enfants inscrits à l'école élémentaire de la Prairie.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer une convention d'occupation précaire avec Monsieur GAGNE Sébastien aux conditions suivantes :

- durée : du 11 septembre 2022 au 31 juillet 2023
- redevance d'occupation : 550 euros par mois révisable chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice de référence des loyers
- charges : En l'absence de compteurs individuels, la Ville de Montbéliard refacturera le chauffage au prorata de la surface occupée et l'eau en fonction du relevé du sous compteur.

DECISION N° 2022-116 DU 6 SEPTEMBRE 2022 (L 2122.22 alinéa 5)

BAIL COMMERCIAL AVEC ECOLE DE CONDUITE AXESS – LOCAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Odile WELFELE-PICHELIN, notaire soussigné, la Ville de Montbéliard a fait bail et a donné à loyer à ECOLE DE CONDUITE AXESS SARL UNIPERSONNELLE, un local d'une superficie de 88,60 m², situé dans la copropriété Coteau Jouvent, Rue Oehmichen.

Une partie des locaux d'une surface de 32.90 m² (salle de code) a été indisponible et le demeure jusqu'à nouvel ordre du fait de désordres occasionnés par des infiltrations d'eau. La gérante de la SARL souhaite diligenter une expertise aux fins de déterminer les causes du sinistre sans que la Ville de Montbéliard ne s'y oppose.

Considérant les difficultés économiques de la société confrontée à une incapacité de recevoir ses clients pour l'apprentissage du Code et considérant que la SARL UNIPERSONNELLE ECOLE DE CONDUITE AXESS a accepté la proposition de la Ville d'annuler la partie du loyer affectée à ces 32.90 m² pour l'année 2022 aux fins d'alléger ses charges, soient 2584.20 €, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure, un avenant d'exonération partielle de loyer d'une somme de 2584.20 € pour l'année 2022. Il est à préciser que cette mesure ne concerne pas les charges locatives et de signer ledit avenant.

DECISION N° 2022-117 DU 11 SEPTEMBRE 2022 (L 2122.22 alinéa 5)

MEDIATHEQUE – EXPOSITION "BALADE DANS LES 50'S & 60'S" – CONVENTION DE PRET

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser à la Médiathèque une exposition sur le thème des années 50 et 60, intitulée "Balade dans les 50's & 60's", composée d'objets et de documents de ces deux décennies, qui sera présentée du 8 octobre au 30 décembre 2022.

Les Musées Japy (de Beaucourt) et Peugeot (de Sochaux) ont accepté de prêter des objets à titre gratuit pour cette exposition.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer la convention de prêt d'objets avec le Musée Japy et le Musée Peugeot pour l'exposition "Balade dans les 50's & 60's", du 28 septembre 2022 au 7 janvier 2023 (transports aller et retour inclus) à titre gratuit.

DECISION N° 2022-118 DU 17 SEPTEMBRE 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2022 - MARCHE DE TRAVAUX

Il est nécessaire de procéder aux travaux prévus au programme d'éclairage public pour l'année 2022.

Une première consultation avait été déclarée sans suite par décision n° 2022-106 du 02/08/2022, pour des motifs d'insuffisance de concurrence et d'ordre financiers et conformément à l'article R.2185-1 du Code de la Commande Publique.

Une nouvelle consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 5 septembre 2022.

Considérant les 6 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (90800 BAVILLERS), pour un montant de 81 044,93 € HT (TF + TO01+TO02).

DECISION N° 2022-119 DU 21 SEPTEMBRE 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE CONSEIL ET SUPPORT PROJETLYS

La Ville a besoin de souscrire un contrat de conseil et support pour Microsoft.

Le contrat proposé comprend notamment :

- les horaires de couverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00,
- l'assistance en urgence entre 1 heure et 4 heures selon la sévérité,
- l'assistance téléphonique/télémaintenance : 1 jour.

Le contrat proposé par la société PROJETLYS convient aux besoins de la Ville.

Conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat avec la société PROJETLYS, 39 rue des Docks, 69009 LYON pour 120 unités d'assistance valables jusqu'au 31/12/2023 pour un montant de 3 000 € HT.

DECISION N° 2022-120 DU 15 SEPTEMBRE 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

MEDIATHEQUE – ANIMATION DJ POUR BAL FIFTIES-SIXTIES – MARCHE DE SERVICES SUR PROCEDURE ADAPTEE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser à la Médiathèque un bal à l'occasion de la manifestation "Balade dans les 50's & 60's", le samedi 5 novembre à la Roselière.

L'association "La Ludotaverne" propose ce type d'animation, à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, le contrat de prestation de service pour une animation DJ pour le bal du 5 novembre à la Roselière, avec l'association "La Ludotaverne", pour un montant de 500 € HT (association non assujettie à la TVA).

DECISION N° 2022-121 DU 29 SEPTEMBRE 2022 (L 2122.22 alinéa 5)

LOCAL SIS 2 RUE DES HALLES - CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SCI SUMODEST

La Ville de Montbéliard souhaite créer des boutiques éphémères aux fins de permettre à de jeunes entrepreneurs de tester et lancer leurs commerces.

La SCI SUMODEST est propriétaire d'un local sis 2 rue des Halles qui est disponible.

La proposition de la SCI SUMODEST correspond aux besoins de la Ville tant sur le plan financier, que sur la situation et la consistance du local.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer et signer un bail civil avec la SCI SUMODEST aux conditions suivantes :

- durée : 12 ans à compter du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2034
- loyer mensuel : 420 € avec charges comprises (eau et TEOM)
- la sous-location est autorisée dans le cadre du dispositif précité.

DECISION N° 2022-122 DU 29 SEPTEMBRE 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

FOURNITURE DE SIGNALISATION VERTICALE - LOT N° 1 - ANNEES 2022 A 2024 - ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

La collectivité a des besoins en matière de fourniture de signalisation verticale.

Une première consultation avait été déclarée sans suite par décision n° 2022-078 du 24/06/2022, suite à une annulation par le juge des référés de la procédure de passation du lot en phase examen des offres.

Une nouvelle consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 18 juillet 2022.

Considérant les 3 réponses reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre reçue de la SOCIETE BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX (25290 RUREY) est conforme au cahier des charges et offre toutes les garanties requises, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché selon la procédure adaptée, avec la société SOCIETE BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX pour un montant minimum de 20 000,00 € HT et maximum de 105 000,00 € HT pour les années 2022 à 2024.

DECISION N° 2022-123 DU 29 SEPTEMBRE 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

MANDAT EXCLUSIF DE VENTE - AGENCE LAFORET - 17 RUE HELENE BOUCHER

La Ville de Montbéliard n'a plus l'utilité de l'appartement sis 17, rue Hélène Boucher à Montbéliard affecté au logement d'un concierge.

L'agence LAFORET est l'agence qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse tant concernant le prix net vendeur que pour la prestation de service.

Ce contrat de mandat convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Conformément à l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de mandat exclusif avec l'Agence LAFORET (10 rue André Boulloche à Montbéliard) pour une durée de 3 mois aux fins de permettre la cession de l'appartement sis 17, rue Hélène Boucher à Montbéliard pour des honoraires d'un montant forfaitaire de 5 000€ si la transaction atteint les 35 000€ nets vendeurs.

DECISION N° 2022-124 DU 29 SEPTEMBRE 2022 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES MATERIELS DE CUISSON A MONSIEUR LEMROUDI AISSA

Lors du marché du mardi 23 août 2022, Monsieur LEMROUDI Aissa a vu sa rôtissoire être détériorée quand il s'est raccordé sur le coffret électrique mis à disposition par la Ville.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Monsieur LEMROUDI Aissa accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon la facture de l'entreprise ROTISOL Z.I « La trentaine » - 77507 CHELLES CEDEX.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur LEMROUDI Aissa par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard et de procéder au règlement de la facture de l'entreprise ROTISOL Z.I « La trentaine » - 77507 CHELLES CEDEX, pour la somme de 962,16 € (neuf cent soixante-deux euros et seize centimes).

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u> <u>Délibération</u>		<u>Pages</u>
- A -		
2022-17.10-1	Adhésion de la commune de Dampjoux à Pays de Montbéliard Agglomération	5
2022-17.10-3	Action Cœur de Ville – Opération Programmée de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) – Versement de subvention	13
2022-17.10-15	Association Léo Lagrange, la MJC Petite-Hollande et l'USEP – Subventions complémentaires	26
2022-17.10-20	Avenants à la convention intercommunale de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et aux conventions d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	30
2022-17.10-22	Autorisations de Programme - Ajustement	35
2022-17.10-23	Admissions en non valeur et créances éteintes des titres irrécouvrables – Budget Principal 2022	36
2022-17.10-29	Adhésion à l'Agence Nationale pour le Développement du Cinéma en Régions	47
- D -		
2022-17.10-16	Dispositif « Boutiques Ephémères » - Création – Modalités de mise en œuvre	28
2022-17.10-21	Décision Modificative n°2 – Budget Principal	31
2022-17.10-31	Délégation de Service Public – Rapport d'activité – Année 2021 – Chauffage urbain / DALKIA	49
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	55
- E -		
2022-17.10-2	Extinction nocturne de l'éclairage public	8
2022-17.10-10	Ecole élémentaire André Boulloche – Demande de subvention	20
- F -		
2022-17.10-9	Fourniture de produits et matériels d'entretien et d'hygiène pour la Ville et le CCAS – Marché public – Groupement de commandes	19

- G -

2022-17.10-4	Garantie d'emprunt à la SPL Territoire 25 – ZAC de la Petite-Hollande	14
---------------------	---	----

- M -

2022-17.10-12	Musée du Château des Ducs de Wurtemberg – Exposition « Paul-Elie DUBOIS. Itinéraire(s) d'un peintre-voyageur » du 29 avril 2023 au 29 octobre 2023 – Présentation et plan de financement pour demandes de subventions	21
2022-17.10-13	Musées de Montbéliard – Dépôt d'une œuvre de Djamel TATAH au Musée FABRE de Montpellier Méditerranée Métropole	22
2022-17.10-14	Musées de Montbéliard – Demande de subvention au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – Inventaire et numérisation des collections de sciences naturelles – Année 2023	23
2022-17.10-25	Marché d'assurance flotte automobile – Avenant de substitution du titulaire	45
2022-17.10-30	Mise en lumière du Château – Protocole transactionnel avec la société SPIE CITYNETWORKS	48
2022-17.10-33	Mobilier urbain d'information – Concession – Concessionnaire retenu	53

- O -

2022-17.10-5	Ouverture d'une enquête publique en vue d'un déclassement – Rue Maurice Ravel – Projet Néolia	16
2022-17.10-19	Ouvertures dominicales dérogatoires des commerces de détail accordées par le Maire pour 2023 – Avis du Conseil Municipal	29

- P -

2022-17.10-6	Portage par l'Etablissement Public Foncier du Doubs – Immeuble 7 rue du Docteur Flamand – Prorogation pour deux ans	16
2022-17.10-7	Parcelle 13 rue des Tuileries – Déclassement et désaffectation du domaine public	16
2022-17.10-17	Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement des subventions	28
2022-17.10-18	Projet de dynamisation du centre-ville – Mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Versement de la subvention	29
2022-17.10-26	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	46
2022-17.10-27	Personnel communal – Adhésion au contrat de groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion du Doubs	46
2022-17.10-28	Protection fonctionnelle – Indemnisations des agents	47

2022-17.10-32	Pays de Montbéliard Agglomération – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Année 2021 – Présentation et communication	52
----------------------	---	----

- S -

2022-17.10-11	Subventions aux associations – Année 2022	20
----------------------	---	----

- T -

2022-17.10-24	Tarification – Année 2022 - Actualisation	36
----------------------	---	----

- Z -

2022-17.10-8	Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Mont-Chevis – Approbation du bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2021	17
---------------------	--	----